

1353
École Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques

Diplôme de Conservateur
de Bibliothèque

MÉMOIRE D'ÉTUDE

Catalogage et mise en valeur du fonds ancien : une expérience menée à la

Bibliothèque municipale de Colmar

Christophe DIDIER

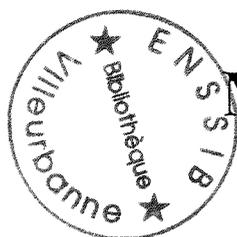
sous la direction de **M. Dominique VARRY**



Mémoire effectué dans le cadre d'un stage d'études à la B.M. de Colmar, sous la responsabilité de M. L. DEMEZIERES, conservateur, du 1er juillet au 23 octobre 1992.

École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

Diplôme de Conservateur de Bibliothèque



MÉMOIRE D'ÉTUDE

Catalogage et mise en valeur du fonds ancien : une expérience menée à la

Bibliothèque municipale de Colmar

Christophe DIDIER

sous la direction de **M. Dominique VARRY**

1992

DCB

10

Mémoire effectué dans le cadre d'un stage d'études à la B.M. de Colmar, sous la responsabilité de M. L. DEMEZIERES, conservateur, du 1er juillet au 23 octobre 1992.

Christophe DIDIER. Catalogage et mise en valeur du fonds ancien : une expérience menée à la Bibliothèque municipale de Colmar.

Résumé :

A l'heure où les vocations patrimoniales des bibliothèques municipales sont de plus en plus affirmées, on se rend compte aussi de l'état souvent lacunaire des inventaires et, partant, des catalogues. A Colmar, les mutations prochaines de l'établissement ont conduit à envisager une solution drastique : reprendre les fonds pour disposer d'un nouveau catalogue complet, dans lequel les notices consistent en photocopies annotées des pages de titre.

Descripteurs :

catalogue ; catalogage ; règle de catalogage ; inventaire ; bibliothèque publique ; bibliothèque recherche ; réseau bibliothèques ; médiathèque ; conservation document ; sauvegarde patrimoine ; patrimoine culturel.

Abstract :

Nowadays, patrimonial care has become an important preoccupation in French public libraries. At the same time, everyone understands that inventories and catalogues have often too many gaps to be really useful. In Colmar, the reorganization, in the near future, of the library has led its managers to a drastic solution : they are making a new and complete catalogue of the stocks, in which reviews consist of annotated prints of the title-pages.

Keywords :

catalogue ; cataloguing ; cataloguing rule ; public library ; research library ; library network ; document preservation ; historic preservation ; historical heritage ; cultural heritage.

TABLE DES MATIERES

I) Le fonds ancien de la Bibliothèque de Colmar et les catalogues existants.

1) Description sommaire du fonds

- a) Importance
- b) Contenu
- c) Le classement actuel et les problèmes qu'il pose

2) Les catalogues existants : le "catalogue rouge"

- a) Ses lacunes
- b) Une description bibliographique approximative
- c) Le problème des incunables et du catalogue régional

II) Le catalogue de photocopies

1) Principes

- a) Recouvrement
- b) La page de titre complétée
- c) Classement

2) État actuel

3) Ambitions et limites

- a) Ambitions et avantages immédiats
- b) Limites

III) Un exemple précis : la "série IV"

1) Particularités

2) Méthodes de travail et résultats

- a) Volumes et titres
- b) Reliures
- c) Ex-libris
- d) Conclusions

IV) Le catalogue de photocopies et la politique générale de mise en valeur du fonds ancien à Colmar.

1) La mise en valeur : une finalité pour une bibliothèque ?

- a) Conception traditionnelle : la communication “restreinte”
- b) Conception récente : la communication élargie.

2) Le cas particulier de Colmar et du futur “musée du livre”.

- a) Une vocation patrimoniale affirmée
- b) Un rôle central inédit pour le fonds ancien

3) Place et importance du catalogue.

- a) l’aspect scientifique et pédagogique
- b) L’aspect muséal.

V) Conclusion

On trouvera dans ce mémoire le résultat de réflexions menées lors du stage que j'ai effectué du 1er juillet au 23 octobre à la Bibliothèque Municipale de Colmar, et qui fut entièrement consacré aux problèmes posés par le fonds ancien. Un conservateur, assisté d'une employée, s'occupe à plein temps de ce fonds ; leur tâche principale est actuellement la confection d'un catalogue fiable et exhaustif, dont curieusement la Bibliothèque ne disposait pas jusqu'alors, pour des raisons que l'on développera plus loin. M'étant joint à cette petite "cellule patrimoniale", et travaillant à ce niveau avec le conservateur, j'ai naturellement, comme lui, consacré une grande part de mon temps à la confection de ce catalogue ; et c'est tout aussi naturellement qu'au fur et à mesure que sa réalité me devenait matériellement familière, ont surgi les questions, voire les problèmes qui accompagnent son déroulement ou risquent, à terme, de peser sur sa bonne marche ou d'entraver la perspective de son achèvement.

Les raisons qui m'ont fait m'arrêter sur ce thème sont assez évidentes : le catalogue n'est de loin pas la seule tâche du conservateur en charge du fonds ancien ; travaillant en étroite collaboration avec lui, j'ai de même participé à d'autres travaux. Mais il est sans conteste le projet le plus important pour ce fonds, celui qui, comme on le verra, risque de l'affecter de la façon la plus durable - et qui posera pour les années à venir le plus de problèmes aux conservateurs. De plus, une politique patrimoniale ambitieuse, qui verra, si elle est menée à bien, la création à Colmar d'un musée du livre et le dédoublement de l'actuelle Bibliothèque Municipale, a pour effet de mettre, peut-être ici plus qu'ailleurs, le fonds ancien sur la sellette.

Toutes ces raisons mettent bien souvent la question du catalogue au centre des débats ; c'est pourquoi il m'a paru intéressant de réfléchir, tant à ses problèmes actuels qu'à ses implications futures - implications qui, répétons-le, dépassent largement l'objet avec lequel, pourtant, elles restent indissolublement liées : le livre ancien.

I. 1 Que les problèmes évoqués tiennent à la situation particulière de Colmar, cela est évident : de même qu'on a coutume de dire qu'il n'y a pas de doubles dans le livre ancien, de même pourrait-on avancer qu'un fonds classé n'a souvent avec un autre de commun que le nom. Aussi, avant d'aller plus loin dans la réflexion, il me paraît nécessaire de décrire sommairement l'état des collections conservées à Colmar.

Le fonds, en grande partie d'origine révolutionnaire, augmenté de dons et legs parfois très importants survenus depuis le XIX^{ème} siècle, compte actuellement près de 50 000 volumes d'avant 1800, parmi lesquels 1 200 manuscrits et environ 2 500 incunables. L'apport primitif, issu des confiscations révolutionnaires (entre 35 et 40 000 volumes), est évidemment très varié, mais on peut noter quelques constantes qui ne sont pas sans intérêt : une majorité de livres religieux ou théologiques, ce qui ne surprendra personne ; peu de livres en français ; en revanche, un fonds très important d'écrits de l'époque de la Réforme, des actes administratifs du Saint Empire, des impressions du XVI^{ème} siècle sorties d'ateliers germaniques prestigieux, bref, une collection "banale" en Allemagne, mais fort originale et presque singulière en France, d'autant plus singulière que l'autre grand fonds germanique du pays, Strasbourg, à fini comme on sait dans les flammes de la guerre de 1870. Cette situation particulière, la Bibliothèque de Colmar a déjà su en jouer, et nul doute que son avenir passe aussi par là ; qu'il nous suffise pour l'instant d'en retenir les principaux traits.

Les autres apports (dons et legs) (1), sans venir remettre en cause les constatations précédentes sont néanmoins davantage centrés sur un aspect précis : "alsatiques" (2) de la collection Chauffour, fonds "bénédictin" de la collection Wilhelm, écrits des Lumières de la collection Kuhlmann, etc.

Tout cela ne poserait a priori aucun problème particulier si une "aberration", aux dires des responsables eux-mêmes, n'était venue se glisser, puis se substituer à un classement rationnel. En effet, les livres confisqués en 1789, de dépôts littéraires en "Écoles centrales", puis en lycées, aboutirent finalement, dans les conditions que l'on devine, dans les locaux de l'ancien Collège royal, où ils restèrent quelque temps et furent répartis dans différentes

(1) Pour une description détaillée des collections, voir F. GUETH. Les richesses anciennes de la bibliothèque de la ville de Colmar.

(2) On désigne ainsi les ouvrages à caractère régional, centrés sur l'étude du passé de l'Alsace.

pièces, de façon parfaitement arbitraire, suivant la place dont on disposait. On imagine sans peine la dislocation des collections survenue à une époque où l'on avait autre chose à faire que de ranger des livres, de surcroît souvent devenus obsolètes et peu adaptés aux besoins des populations.

Or, curieusement, ce "système" de rangement avant tout empirique a servi de base au classement postérieur, quand la bibliothèque a gagné ses locaux actuels, et demeure encore en vigueur aujourd'hui : tous les ouvrages contenus dans chaque pièce du Collège royal furent décrétés appartenant à une "série" numérotée, laquelle se retrouve aujourd'hui telle quelle sur les rayons. On conçoit sans peine les inconvénients immédiats de ce "classement" topographique, et l'on verra un peu plus loin comment les insuffisances propres des anciens catalogues ne font que les renforcer.

Ajoutons toutefois une autre particularité de classement, plus positive et qui a son importance. J'ai évoqué plus haut des fonds particuliers constitués de dons et legs, auxquels il faut adjoindre des collections en dépôt à la bibliothèque, ne lui appartenant pas mais étant gérées par elle, la plus importante étant sans conteste celle du Consistoire protestant (riche, par exemple, de 97 incunables, de 1583 ouvrages du XVI^{ème} siècle, etc.). Chacun de ces fonds, y compris le dernier cité, est resté regroupé sur les rayons, tous ouvrages (y compris les manuscrits et incunables) confondus.

I.2 Les catalogues existants, qui peuvent servir à inventorier le fonds constituent à l'heure actuelle un problème : en effet, si l'on excepte quelques outils fragmentaires et peu utilisés, la principale ressource de recherche et d'identification dont disposent les conservateurs est un catalogue établi en 1863 par le bibliothécaire d'alors, composé d'une première partie alphabétique (auteurs- titres d'anonymes) et d'une seconde "méthodique", pour laquelle d'ailleurs seuls l'histoire, les sciences et les arts ont été réalisés. Ces deux parties couvrent, en théorie, tous les volumes entrés avant 1863. Deux suppléments, un pour les volumes entrés entre 1863 et 1879, un autre pour les années 1880 - 1900, complètent ce catalogue, communément dénommé à la bibliothèque "catalogue rouge", locution que nous utiliserons désormais à son sujet. Avant de montrer les lacunes de cet instrument, il convient toutefois d'ajouter à sa décharge que les problèmes de classement et de rangement, déjà sensibles à l'époque, n'ont pas dû faciliter les recherches (l'Avertissement évoque en effet "la disposition provisoire actuelle de la

plupart des volumes, en attendant que le local de la bibliothèque soit approprié à un classement définitif”, ce qui en dit long...).

Ceci dit, il est cependant évident que cet ancien catalogue, après plus d’un siècle de services rendus et bien qu’il soit encore aujourd’hui quotidiennement manipulé, faute de concurrents, ne peut plus suffire aux besoins de la bibliothèque, si elle entend re-dynamiser son fonds ancien. Nous allons en examiner les raisons en détail, car ce sont elles, précisément, qui sont à la base de bien des principes dans l’élaboration du nouveau catalogue.

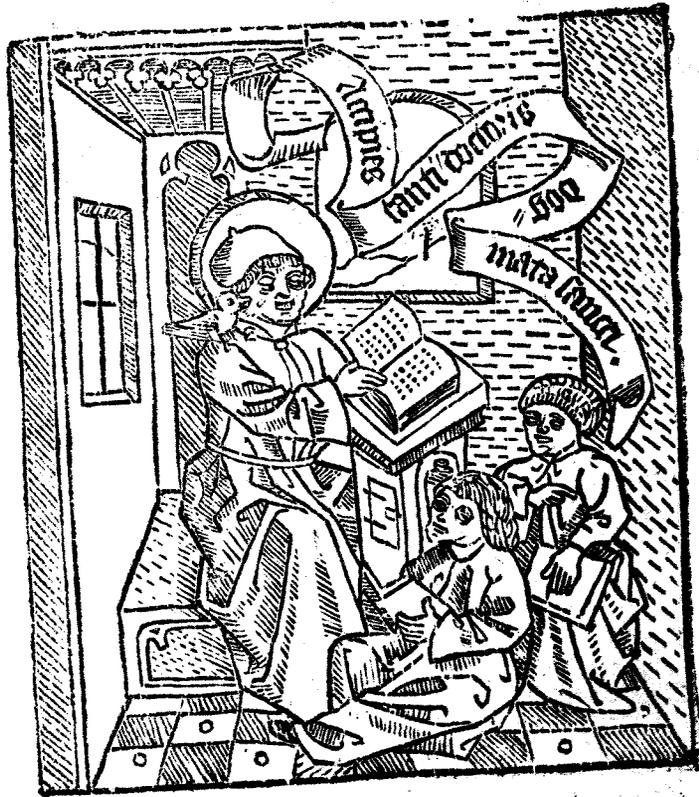
- Tout d’abord, il est incomplet, et c’est la raison pour laquelle le dénombrement des collections colmariennes est toujours placé sous le signe de l’à peu près. Ainsi, on ne sait pas non plus combien de titres exactement sont encore à recenser, mais les mieux informés pensent que près d’un tiers du fonds ancien (incunables compris) n’est à l’heure actuelle pas répertorié : or qu’est ce qu’un livre qui a échappé à l’inventaire ? Un livre inexistant.

Le problème est donc d’importance, et d’autant plus délicat que les manques sont moins à chercher du côté des volumes (unité physique) que de celui des titres (unité bibliographique) ; c’est toute la question des “recueils” de textes rassemblés sous une même reliure, mais dont souvent seul le premier à apparaître est actuellement catalogué. La connaissance des autres suppose donc, plus qu’un simple inventaire, une véritable reprise du fonds.

- Deuxième inconvénient : une description bibliographique précise, mais approximative dans sa présentation, et qui, privée des apports, nombreux dans ce domaine depuis la fin du XIX ème siècle (!), apparaît aujourd’hui à bien des égards lacunaire, quand elle n’est pas parfois tout simplement fautive, comme on va le voir.

L’approximation, tout d’abord, est sensible au niveau des entrées, qu’aucune norme bien définie ne vient régler : tantôt les noms propres sont pris sous leur forme vernaculaire, tantôt sous la forme latinisée ; les anonymes ne font pas non plus l’objet d’une règle précise (par exemple, l’article indéfini allemand “ein” est parfois élément d’entrée, parfois non, sans qu’on puisse distinguer pourquoi) ; de même, les saints sont pris tantôt à leur prénom, tantôt à leur nom d’état-civil.

Curia palacium.



Ce curieux petit ouvrage de 6 feuillets, illustré de gravures sur bois et imprimé à Cologne en 1504, figure dans un "recueil" ; à ce titre, il ne bénéficie d'aucune description dans l'actuel catalogue de la bibliothèque.

Certes, lorsque l'ouvrage est catalogué, on finit toujours par le retrouver ; mais que de temps perdu ! De plus, le catalogue est aujourd'hui à usage interne, mais dans l'optique (que nous évoquerons dans la 4^{ème} partie) d'un établissement autonome voué au livre ancien, qui inclurait dans ses murs une salle de travail ouverte aux chercheurs, ces derniers (les étrangers surtout) seront-ils à même de décrypter et de contourner toutes ces subtilités d'accès ? Le rôle d'une bibliothèque, qui est de rendre communicables les collections dont elle a la garde, est dans ce cas bien mal rempli...

Second aspect de cette approximation, l'absence des apports fournis par les grands répertoires bibliographiques modernes. Ainsi, en l'absence de la page de titre, le catalogueur de 1863 n'avait guère d'autres ressources, pour dater un volume du XVII^{ème} siècle par exemple, que la fin d'une préface, un privilège, une épître dédicatoire... tous éléments caducs dans le cas d'une réimpression ou d'une édition postérieure. On trouve ainsi parfois, dans le "catalogue rouge", des dates erronées, jusqu'à 5 ans parfois. On pourrait aussi évoquer des éditions non datées du XVI^{ème} siècle, datables aujourd'hui facilement par le recours à des instruments comme le VD 16, des noms propres recopiés hâtivement, et qui se révèlent fautifs...

On le voit, il s'agit là beaucoup plus que de simples lacunes, qu'une révision périodique pourrait suffire à combler. Les fautes réelles restent marginales ; elles n'en existent pas moins ; et l'aspect approximatif, dont on vient de voir quelques exemples, est difficilement tenable aujourd'hui où émerge en France une volonté de se doter d'outils bibliographiques performants, tant au niveau national qu'à celui des régions.

- Se pose, enfin, le problème de l'identification des incunables dans l'optique de la confection du catalogue régional, dont le conservateur en chef de la Bibliothèque de Colmar est chargé pour la région Alsace. Là encore, le problème est multiple : tout d'abord, la définition de l'incunable n'a pas toujours été aussi stricte qu'elle ne l'est aujourd'hui, ce qui nous vaut bien des identifications abusives dans le "catalogue rouge" (où l'on descend parfois jusqu'à 1520). Inversement, on a tout lieu de se douter que dans certains "recueils" contenant des pièces du XVI^{ème} siècle, des incunables restent encore à découvrir, surtout si l'on se rappelle que le classement par "séries" n'a pas peu contribué à embrouiller les collections. Pour ne prendre qu'un exemple récent, je dirai que dans la série IV, dont je m'occupe depuis

juillet, deux incunables sont ainsi apparus (alors que théoriquement, ils ont tous été ôtés de cette série pour faire l'objet d'un classement et d'un rangement à part).

La Bibliothèque Municipale, si elle veut parvenir à mener à bien le catalogue régional, doit donc reprendre une bonne part de son fonds pour y retrouver les derniers incunables. Ceci n'est pas un luxe : avec près de 2 500 volumes imprimés avant 1500, l'établissement figure dans le peloton de tête des bibliothèques françaises ; certaines pièces rares (la première Bible imprimée en allemand, par exemple) ou particulièrement précieuses (Le Liber Chronicarum, dit Chronique de Nuremberg) lui confèrent une aura certaine, que la malheureuse destruction de la Bibliothèque Municipale de Strasbourg n'a fait que renforcer. L'incunable est donc, ici plus qu'ailleurs, un élément clé de la "politique patrimoniale".

Parallèlement à cette exigence se profilait, de plus en plus, la nécessité de reprendre le "catalogue rouge", comme on l'a vu trop approximatif, incomplet et qui ne répondait plus aux besoins d'une activité patrimoniale plus dynamique (dont on examinera les ambitions dans la 4 ème partie). Cette approximation, par exemple dans la transcription des vedettes auteurs et titres d'anonymes, rend d'autre part le "catalogue rouge" peu exploitable dans la cas d'une éventuelle informatisation.

Ces deux nécessités, du reste liées (la reprise des fonds appelant, en quelque sorte, à reprendre la catalogue), ont donné naissance au projet d'un nouveau catalogue exhaustif et rigoureux.

II.1 Les principes qui ont guidé la réalisation étaient, on s'en doute, étroitement liés à la situation et aux problèmes propres à la Bibliothèque de Colmar, face auxquels ils voulaient se poser en réponse ; ainsi, comme on voulait reprendre tout le fonds "primitif" ⁽³⁾, il importait que les tâches de catalogage soient réduites au minimum, afin d'éviter que ce projet ne finît comme tant d'autres, victime d'une précision dans la rédaction des notices incompatible trop souvent avec l'ampleur des fonds. Comme d'autre part l'impératif de précision n'était pas moins nécessaire, puisqu'il constituait, comme on l'a vu, un des principaux handicaps de l'ancien catalogue, la solution finalement adoptée fut de réaliser, pour chaque unité bibliographique, une photocopie de la page de titre qui, complétée ensuite ou annotée le cas échéant, servirait alors de notice. Le principe du catalogue photographique a, on s'en souvient, été préconisé il y a peu à la D.L.L. ; on se souviendra aussi, sans doute, qu'il proscrivait absolument la photocopie dans le but essentiellement de préserver les reliures. Avant de voir quels arguments seraient de nature à la justifier malgré tout, il importe toutefois de bien détailler le travail réalisé autour d'elle.

Rappelons tout d'abord, pour en finir sur ce point, la partie des collections concernée par ce catalogue : il s'agit donc de toutes les monographies anciennes, imprimées de 1500 à 1800, qui appartiennent au fonds "primitif", c'est-à-dire celui des confiscations révolutionnaires. Les fonds particuliers, qui bénéficient souvent déjà de catalogues, ne sont pour l'instant pas inclus dans celui-ci, mais sont destinés à l'être plus tard, une fois ce fonds "primitif" définitivement traité. Chaque unité bibliographique doit donc être soigneusement isolée, particulièrement dans les recueils ; on prend ensuite une photocopie de la page de titre, que l'on complète de la manière suivante :

- en haut, établissement de la vedette (auteur, collectivité ou titre forgé) selon la norme AFNOR ; l'orthographe de noms propres, l'ordre des noms, l'établissement des locutions complexes (noms de saints, d'évêques...) suit toujours la forme du Catalogue général des imprimés de la Bibliothèque Nationale, lorsque l'auteur s'y trouve ; dans le cas contraire, tout en respectant les contraintes de la norme, on se conforme au nom tel qu'il figure sur la page de titre. Dans le cas des anonymes, on se contente de souligner les trois premières lettres du premier mot significatif du titre.

(3) Par "fonds primitif", j'entends les ouvrages qui ont constitué la première "bibliothèque publique" après la Révolution, soient ceux issus des confiscations (35 à 40 000 volumes)

- en-dessous, on fait figurer les chiffres de la cote, suivis du numéro sous lequel figure l'ouvrage dans le "catalogue rouge". S'il n'y figure pas, par exemple dans le cas d'un titre extrait d'un recueil, on renvoie au numéro sous lequel figure la première pièce du recueil, souvent la seule à être cataloguée. Ce procédé permet de voir combien de titres -et lesquels- avaient échappé au précédent catalogue, ce qui n'est pas sans importance. On mentionne aussi les cas de titres erronés, de descriptions inexacts.
- à droite de la page de titre, on signale si l'ouvrage est répertorié dans les principaux catalogues ou instruments d'identification bibliographique : catalogue général des livres imprimés de la B.N. dans tous les cas, VD 16 pour les éditions allemandes du 16^{ème} siècle, répertoire des livres imprimés en France aux XVI, XVII et XVIII^{ème} siècles, bibliographie lyonnaise, etc. (4). Cette partie qui suppose des recherches parfois assez poussées (et qui, soit dit en passant, permet de constater les lacunes ou les difficultés de maniement de bien des répertoires), est intéressante dans la mesure où elle permet de déceler les éditions rares, les ouvrages peu ou non répertoriés ailleurs ; elle est de plus souvent nécessaire pour identifier précisément une édition, lorsque les informations manquent dans l'ouvrage lui-même (mutilation, incomplétude ou tout simplement ellipse volontaire). Enfin, de telles recherches sont absolument nécessaires dans le cas d'un ouvrage ayant perdu sa page de titre, ce dernier étant alors reconstitué par le catalogueur sur une page blanche.
- en bas, au-dessous de la page de titre, on ajoute enfin les précisions supplémentaires éventuelles et les particularités d'exemplaire ; par les premières, j'entends surtout des informations sur l'adresse qui ne figureraient pas sur la page de titre (cas fréquent pour les éditions du XVI^{ème} siècle), ou sur le nombre de tomes d'un ouvrage ; la mention des entrées secondaires (plusieurs auteurs pour un même titre) et les diverses mentions de responsabilité. Les secondes recouvrent les ex-libris, ex-dono, toutes marques d'appartenance signalées sur la notice et reportées ensuite sur des fichiers alphabétiques destinés à servir à la reconstitution des collections. Tous les ex-libris, en effet, dans la mesure où ils sont lisibles, sont relevés.

(4) La liste des répertoires, dictionnaires spécialisés, catalogues de bibliothèques ayant servi à l'identification des titres et des auteurs, à la reconstitution des pages de titres manquantes, etc., est donnée dans l'Annexe.

La photocopie de la page de titre, ainsi annotée, sert de fiche catalographique (5), pour l'instant classée alphabétiquement et rangée dans une boîte. Il va de soi que, dans le cas d'un titre comportant plusieurs auteurs, ou dans le cas d'un éditeur scientifique, on fera autant de fiches que d'auteurs, chacun constituant un élément d'entrée. En revanche, les préfaciers, traducteurs, éditeurs autres que scientifiques ne sont pas entrés comme tels.

Quelques types, enfin, d'informations complémentaires sont recueillis, sans pour autant qu'ils figurent sur la notice catalographique : les reliures signées ou datées font l'objet d'un frottis au crayon, le numéro d'inventaire ajouté sur la feuille permettant de les retrouver au besoin. Ces frottis sont ensuite rangés à part. De même, on note les références des éditions colmariennes. Les ex-libris (6) gravés, enfin, ainsi que les étiquettes de libraires sont photocopiés et eux aussi rangés à part, une fois relevé le numéro de l'ouvrage correspondant.

Un système de renvois, enfin, est établi de la façon suivante : sur une feuille blanche, on inscrit en haut la forme rejetée, suivie en-dessous de la mention "voir", soulignée, laquelle introduit la forme retenue, écrite encore au-dessous. On établit autant de renvois que l'on rencontre de formes dans les différents répertoires, sans oublier les noms latinisés ou hellénisés.

II. 2 Tel est le projet dans lequel s'est engagée la Bibliothèque de Colmar depuis deux ans déjà. Un conservateur est un agent du patrimoine, travaillant à plein temps dans le fonds ancien, sont chargés de sa réalisation. A l'heure actuelle, deux séries ont été achevées, deux autres sont en cours, ce qui donnait un total de 2 700 fiches au 8 septembre 1992. Si l'on tient compte du rodage nécessaire et de la mise en route (l'agent découvrait le fonds ancien quand elle a commencé à y travailler), si l'on sait aussi que le conservateur achève actuellement plusieurs travaux menés depuis longue date, on peut raisonnablement penser que ce rythme pourrait assez facilement s'accélérer

(5) Voir en annexe un exemple de fiche

(6) Cette importance de l'ex-libris se comprend particulièrement à Colmar, dont la bibliothèque abrite une collection de premier ordre, la collection Paul PFISTER, riches de près de 60 000 pièces et d'un choix unique d'ex-libris alsaciens.

Fig. n. 53.



*Jura enghenir possidetur Jean Felty
Arg.*

*Maa 3. R.
Fig. 7. / 2. 628.*

Ex-libris, gravé et manuscrit, de Jean-Henri FELTZ (1665 - 1737), important possesseur strasbourgeois dont des extraits de la bibliothèque ont été déjà retrouvés dans 3 "séries".

Ici, un des exemplaires de la "série IV".

dans les années à venir. Les résultats pourraient de cette façon devenir rapidement tangibles, d'autant plus que l'ouvrage catalogué est aussitôt estampillé et étiqueté (6 bis) .

II. 3 Les principes ayant guidé la confection du catalogue et ses modalités pratiques de réalisation étant expliqués, il importe maintenant de se pencher plus avant sur les problèmes de fonds auxquels il est appelé à répondre ; en un mot : un tel outil est-il capable de satisfaire les ambitions de la bibliothèque, et permet-il de pallier les insuffisances nées des carences des instruments actuels ?

a. Il est évident que les avantages qu'il procure sont nombreux ; tel qu'il est conçu, il allie un but avoué d'exhaustivité à une exigence raisonnable de précision. Si l'on compare en effet les renseignements que contient une page de titre à ceux d'une notice rédigée selon les normes, on s'aperçoit que seules sont absentes la zone de la collation et la mention de l'empreinte ; la seconde, on le sait, est loin de faire l'unanimité ; quant à la première, elle est palliée par les références aux grands répertoires figurant à côté de la page de titre ; de plus, ce catalogue qui doit en théorie servir à répertorier tout le fonds permet par là-même le recours à l'ouvrage lui-même , en dernière instance et en vue d'informations complémentaires (6 ter) .

Du reste, il semble que même le credo officiel en matière de catalogage ait évolué, et qu'on s'achemine en France vers des pratiques sans doute moins

(6 bis) Cet avantage d'une vitesse théorique plus grande est aisément perceptible lorsqu'on se penche sur les rythmes habituels de confection des notices, tels qu'ils apparaissent, par exemple, dans les expériences décrites en 1975 lors des "journées d'études" de l'association de l'ENSB, et menées à Saint-Dié et à Toulouse (deux B. M. pourtant axées sur la valorisation de leurs fonds anciens).

(6 ter) On pourrait à ce propos évoquer l'avis d'un spécialiste anglais, P. GASKELL, cité par A. GIRARD lors d'une communication tenue pendant la 3^{ème} rencontre des médiathèques publiques de Niort (16-17 novembre 1989), dont l'avis me semble empreint d'une "sage efficacité" toute britannique : "la notice d'un livre imprimé de n'importe quelle période dans un catalogue général de bibliothèque devrait consister en un minimum d'informations nécessaires à l'identifier par son auteur, son titre, son édition et éventuellement avec des mentions, des reports à des bibliographies qui, elles, donnent des notices descriptives très longues et qu'aucune information dans ces catalogues ne soit mentionnée dont l'exactitude ait besoin d'être vérifiée par un chercheur qui voudrait l'utiliser". Et A. GIRARD de commenter : "nous avons là une remarque (...) préconisant une qualité sans faille sur des informations peu nombreuses mais capitales".

précises, mais plus efficaces (7) . Le catalogage inachevé a longtemps été un mal français, et nul doute que le principal mérite de celui-ci est de permettre d'envisager une réalisation rapide - du moins théoriquement. Car il apparaît désormais plus qu'urgent pour les bibliothèques de dépasser le débat, de toute façon sans fin, entre impératif de précision et impératif d'achèvement. A cet égard, la ligne de conduite qui avait accompagné la réalisation de l'ISBD (A) peut être considérée comme historiquement révolue. Je ne parle pas ici de la norme, toujours utile, mais d'un état d'esprit qui continuait à préconiser, en 1983, un catalogue complet et normalisé, recommandait le relevé systématique de l'empreinte tout en demandant à "adopter une fiche pas trop longue" ! (8) On saisit ce qu'il y a là de contradictoire, voire de flou dans la formulation finale - et, au bout du compte, de paralysant pour le catalogueur. Le sentiment qui, au contraire, semble prévaloir aujourd'hui, pourrait être illustré par ces recommandations que faisait un conservateur lors d'un colloque récent : nécessité de s'en tenir à une approche pragmatique de la gestion des fonds anciens, privilégier la notice courte mais avec des références aux grands catalogues ou répertoires, avoir en vue la productivité, agir dans des délais raisonnables (9) . Or, le projet lancé à Colmar répond a-priori à ces objectifs, et par là participe d'un mouvement plus large dans les bibliothèques françaises, pour qui le catalogage traditionnel doit être adapté. L'urgence dont je parlais plus haut, la nécessité de concentrer ses forces sur des ouvrages non - ou mal - catalogués, nécessitent des moyens avant tout rapides.

C'est dans le même ordre d'idées qu'on peut parler d'un avantage de la photocopie sur la photographie, plus coûteuse en matériel et en temps, et d'une consultation moins commode (la photocopie, constituant la notice, est à cet égard sans égale). L'inconvénient avancé contre elle, bien réel, de "casser" les reliures, peut d'autre part être évité par un maniement approprié, réservé aux seules personnes au fait des risques encourus par le livre ancien. De plus, cet inconvénient ne deviendrait un danger que dans le cas de manipulations répétées, ce qui ne semble pas devoir se produire (la durée de

(7) Voir D. VARRY. Plaidoyer pour l'inventaire des fonds patrimoniaux, in B. B. F., tome 35, n° 2, 1990

(8) Je reprends ici les grandes lignes d'une communication faite lors d'un colloque organisé à l'ENSB en 1983, et publié sous le titre suivant : Conservation et mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques françaises (Villeurbanne : Presses de l'ENSB, 1983).

(9) Idées exposées par A. GIRARD, conservateur à Caen, dans la communication tenue lors du colloque "Le patrimoine des bibliothèques du XXI ème siècle" (Niort, 16-17 novembre 1989).

vie d'une photocopie est en effet suffisamment longue). Enfin, face au danger, beaucoup plus grand à mon avis, d'inexistence pure et simple qui menace tant d'ouvrages s'ils ne sont pas répertoriés, il semble qu'on ne doive pas hésiter. Tel est aussi le sens d'articles récemment paru, insistant sur l'absolue nécessité, avant tout travail, d'inventaires fiables (10).

C'est justement un des autres avantages de cette sorte de catalogue : permettant un travail rapide sans que la précision y soit sacrifiée, il rend possible une reprise complète et attentive des fonds. Cela signifie que tous les recueils, particulièrement, soient examinés et que chaque pièce fasse l'objet d'une notice à part. C'est ainsi qu'on pourra envisager un inventaire complet des titres (et non plus seulement des volumes). Jointe à un estampillage et à un étiquetage définitif, comme on l'a déjà vu plus haut, cette démarche peut raisonnablement laisser entrevoir une organisation maîtrisée que le fonds ancien attend depuis... 1802.

N'oublions pas non plus une lisibilité qui tranche agréablement sur l'habituel déchiffrement des anciens catalogues, souvent manuscrits (c'est en tout cas le cas à Colmar). Avec la page de titre sous les yeux, plus d'approximation possible, en tout cas sur l'auteur, le titre et l'adresse ; or c'était, on s'en souvient, une critique adressé à l'égard du "catalogue rouge". De même, les vedettes, désormais normalisées, orthographiées "à la française" (suivant celles de la B.N.) devraient permettre un usage simplifié du catalogue, donc un meilleur accès au fonds. La consultation, qui sera peut-être un jour étendue, je l'ai dit, aux savants et aux chercheurs, en serait grandement facilitée. La forme même du catalogue pourrait d'ailleurs concourir au même but : aujourd'hui simples feuilles volantes dans des boîtes en carton, rien n'empêche de le concevoir sous forme de volumes reliés au format A4, chaque volume renfermant 500 notices environ. Là encore, un maniement des plus simples, une lisibilité immédiate faciliteraient la consultation : ainsi les chercheurs, ayant tout de suite la page de titre sous les yeux, s'épargneraient une étape souvent fastidieuse et pourraient faire, au moment même de la consultation du catalogue, un premier tri.

Comme une grande majorité de professionnels s'accorde à le penser aujourd'hui, l'urgence dans les fonds anciens des bibliothèques publiques est

(10) Voir D. VARRY, art. cit. et J. D. CANDIAUX. Aux "Nouvelles du livre ancien", in NLA, n° 60-61, octobre 1989 - janvier 1990.

d'abord d'arriver à une connaissance complète de ce qu'ils renferment. Les ambitieux projets nés avec l'idée de la T. G. B., puis de la B. D. F., comme celui d'un catalogue collectif informatisé des principales bibliothèques de France, ne sont hélas à l'heure actuelle pas réalisables à cause de cette méconnaissance même. Tel est bien le sens des deux articles, récemment parus, de D. VARRY et de J. - D. CANDAU, que j'évoquais tout à l'heure. Parallèlement, il est tout aussi incontestable (et c'est le cas à Colmar) que, comme le dit J. - D. CANDAU, bon nombre des notices dont on dispose aujourd'hui, vieilles, parfois inexactes, comme on l'a vu pour Colmar dans le cas du "catalogue rouge", sont "au-dessous du minimum vital" quant aux informations qu'elles délivrent (11) . Dans cette situation, plutôt que de précipiter un projet qui, au bout du compte, laissera l'utilisateur en proie aux mêmes doutes qu'au départ (car on ne trouve dans le produit de l'intelligence artificielle que ce qu'on y a mis), ne vaut-il pas mieux prendre en quelque sorte le taureau par les cornes et parer au plus pressé ? Car on ne peut nier que, quelles que soient les objections qu'on puisse lui faire, le projet de catalogue entrepris à la B. M. de Colmar va dans le sens ardemment souhaité par les professionnels que je citais tout à l'heure, et qu'on peut résumer par ce double but : inventorier tous les fonds, disposer de notices possédant le "minimum vital".

Rien n'empêche, d'ailleurs, comme le suggère J. - D. CANDAU (12) , de mettre en train malgré tout un projet de catalogue collectif informatisé, en prévoyant au départ toutes les zones que l'on souhaite voir figurer dans la notice, quitte à n'en remplir au départ que quelques-unes, celles qui, correspondant à ce minimum vital évoqué, permettront au moins d'identifier l'ouvrage, condition sine qua non et fonction prioritaire d'un catalogue, en attendant que l'apport de tel ou tel vienne étoffer la notice (13) . Mais à l'heure actuelle, on peut se demander si, par exemple, le projet de rétro-

(11) Voir J. D. CANDAU, art. cit.

(12) art. cit.

(13) cf. aussi D. VARRY (art. cit.) : "L'informatique autorise des procédures par étapes. Il est toujours possible d'ajouter des informations à une notice très succincte à l'origine". A. GIRARD (art. cit.) développe la même idée : "j'observe qu'un catalogue informatique peut à tout moment être enrichi ou corrigé, avantage considérable sur nos vieux catalogues manuels et sur la dactylographie classique".

conversion des fonds anciens proposé par la B. D. F.. ne serait pas plus nuisible qu'autre chose à la bibliographie, s'il est effectué sans attendre et sur des bases catalographiques dont on a vu, à propos de Colmar, combien elles pouvaient être parfois hasardeuses (14) .

Quoi qu'il en soit, et pour revenir à notre sujet, il est évident que ce catalogue "photocopique" est amené à rendre de grands services : grâce à lui on pourra enfin évaluer l'importance, non seulement matérielle, mais aussi intellectuelle des collections à sa juste valeur, ce qui est après tout la raison d'être de l'exploitation d'un fonds ancien. Je me propose, pour illustrer mes propos, et sans pour autant aboutir à une description trop fastidieuse, de ne retenir que les exemples d'exploitation les plus marquants.

- J'ai dit plus haut que le classement actuellement retenu était l'ordre alphabétique. Cependant, celui-ci peut n'être que provisoire ; on pourrait tout aussi bien imaginer de lui substituer un classement par siècles, avec, à l'intérieur de chaque siècle, un classement alphabétique auteurs-titres d'anonymes. Et même, pourquoi pas deux - ou plus - catalogues, chacun établi selon un ordre distinct ? On pourrait ainsi prendre le parti de faire, dès le départ, plusieurs photocopies de la page de titre, ou encore de photocopier celle-ci une fois complétée. La perte de temps dans ce cas est insignifiante, et la présence de ces deux catalogues permettrait d'isoler aussi bien la production conservée d'un siècle que celle d'un auteur particulier. Ce faisant, on contourne par là-même les difficultés nées du classement local par "séries", inapte à rendre compte, autrement que matériellement, de la richesse du fonds. Celui-ci, mieux à même d'être apprécié, devient ainsi plus communicable, et son contenu plus aisé à évaluer.

- le relevé systématique des provenances, notées sur les photocopies, comme on l'a vu, est ensuite reporté sur un fichier alphabétique, au nom des personnes et des établissements, religieux ou civils, qui ont laissé sur les livres leurs ex-libris. Là encore, sans plus être gêné par les "séries" qui avaient disloqué les collections, il devient possible de reconstituer in abstracto, grâce à ce fichier, les bibliothèques conventuelles ou particulières. Or, si l'on peut s'attendre à ce que l'on trouve dans ces premières, si d'autre part certaines collections célèbres ont été laissées telles quelles sur les rayons, il n'en va pas de même de tous ces possesseurs plus obscurs, dont les

(14) Ce problème de la conversion rétrospective sera abordé plus en détails dans la partie suivante (3. b.)

collections même modestes sont parfois, une fois reconstituées, d'un apport non négligeable pour l'histoire locale : cela va du moine cistercien qui possédait une petite bibliothèque particulière à ce laïc complétant l'ex-libris de son adresse personnelle, voire à cette demoiselle jetant au milieu de tant de possesseurs mâles une note féminine encore rare au milieu du XVIII^{ème} siècle...

- apprécier le contenu intellectuel du fonds ancien est une chose ; encore un conservateur se doit-il de ne pas garder ce savoir pour lui seul. Avant d'entamer, dans la dernière partie de ce travail, le chapitre de la mise en valeur au sens large et de tout ce que l'on regroupe aujourd'hui sous le vocable de "communication", on peut déjà signaler ici, d'un point de vue plus strictement bibliographique, que le recours aux répertoires d'identification (signalé sur la photocopie, on s'en souvient, lorsque la recherche est concluante) permet aussi d'en constater les lacunes, particulièrement en ce qui concerne les localisations. Ainsi, une édition strasbourgeoise du XVI^{ème} siècle a de bonnes chances de se trouver dans les deux répertoires actuels (15) ; par contre, la mention de la présence de l'ouvrage à Colmar est loin d'être aussi fréquente. Le catalogue, en signalant ces absences, permet aussi d'en dresser une liste, laquelle, insérée dans des éditions postérieures des répertoires ou simplement envoyée, en attendant, aux autres bibliothèques possédant d'importants fonds du XVI^{ème} siècle, peut permettre alors de drainer vers Colmar des demandes de chercheurs qui auparavant n'y auraient jamais abouti. On conçoit sans peine par là combien la bibliothèque peut y gagner de rayonnement, de prestige et... d'utilité.

Sans même aller jusqu'aux problèmes de localisation, il arrive fréquemment au catalogueur de tomber sur des éditions, voire des titres non signalés dans les répertoires(16) ; là encore, la reprise systématique des fonds devrait permettre à chaque bibliothèque de dresser des listes de ces "absents", listes qui, une fois communiquées aux éditeurs, permettraient alors de compléter

(15) Les répertoires de RITTER et de MULLER (voir en Annexe)

(16) Le cas de titres ayant ainsi échappé à la "Bibliographie lyonnaise" est particulièrement éloquent

utilement ces répertoires, outils de travail quotidiens pour les conservateurs de fonds anciens (17) .

b. Ce projet, intéressant à plus d'un titre, et de toute façon nécessaire en l'état actuel des choses, n'en possède pas moins de sérieuses limites, qui apparaissent crûment dès qu'on cesse de considérer la B. M. de l'intérieur et qu'on la replace dans le contexte plus général de l'ensemble des établissements français. C'est pourquoi je serais presque tenté de dire que les limites sont moins celles du catalogue proprement dit que celles, plus larges, posées par des problèmes inhérents à la Bibliothèque de Colmar, et que le catalogue ne résout qu'à moitié. Ainsi, on peut par exemple constater une difficulté, actuellement, pour l'établissement à trouver son identité entre l'aspect patrimonial et celui de lecture publique. Après 1945, il s'était en effet remarquablement intégré dans la politique générale d'alors de promotion de la lecture publique. Son image locale, telle qu'elle transparaît aujourd'hui à travers de nombreux témoignages, était celle d'une bibliothèque en pointe (18). Est-ce à tort ou à raison ? Peu importe : l'image véhiculée traduisait de toute façon une volonté affichée des responsables d'alors. Aujourd'hui, cette image s'émousse, et la fréquentation, toujours importante mais stagnante, en témoigne. Parallèlement, l'importance patrimoniale remonte en flèche, et l'on envisage de faire de cet ancien "phare" de la lecture publique en Alsace un musée du livre ! On comprend sans peine que le secteur du livre ancien a souffert de cette politique, et ne se remet que lentement de bien des années d'un relatif oubli. Certes, il est réactivé depuis quelques années (la nomination d'un conservateur spécialement affecté au fonds en témoigne) avec le mouvement général de remise en valeur du patrimoine ; mais la lecture publique elle aussi doit évoluer, comme on l'a vu, et les moyens que cela suppose ne laissent encore au livre ancien qu'une portion relativement congrue (deux personnes sur les quarante employés de la bibliothèque, par exemple). Dans ces conditions, l'évolution ne pourra être que lente et limitée, la connaissance encore longtemps fragmentaire . Ceci méritait d'être dit, car on peut par là expliquer bien des traits parmi ceux qui vont suivre.

(17) On pourrait ainsi commencer à espérer combler le gouffre qui sépare les instruments de travail dont on dispose actuellement en France pour le XVI^{ème} siècle de ceux en usage en Allemagne, par exemple (le VD 16 constitue un modèle à plus d'un égard).

(18) Voir par exemple l'article paru en 1950 de P. SCHMITT : Les bibliothèques en Alsace de 1900 à 1950

- Nul doute en effet que, si l'on se rappelle des chiffres donnés, le catalogue avance trop lentement : la photocopie devrait permettre plus de 1 000 notices par an ⁽¹⁹⁾ . Il y a là deux problèmes : un problème conjoncturel, le peu de personnel, qui laisse d'ailleurs imaginer la durée du catalogue s'il était fait selon les normes, en particulier par un conservateur accaparé par les affaires courantes et ne pouvant souvent lui accorder même le quart de son temps. Le second problème est inhérent au projet lui-même, et aux difficultés qu'il soulève. Il est certain en effet que la consultation des répertoires, le déchiffrement des ex-libris manuscrits, la vérification (souvent même, la découverte) du nombre de pièces des recueils demande du temps ; mais faut-il le compter quand on se rend compte que bien des ouvrages n'ont jamais été réellement examinés auparavant ? Le catalogue est ici victime de son état de nécessité... et l'on en revient à la situation conjoncturelle du fonds ancien, victime d'une prise de conscience trop tardive au moment où, dans ce domaine, l'histoire s'accélère.

On pourrait multiplier les exemples de ces "causes nécessaires de lenteur". Qu'il me suffise pour achever ce point d'en retenir une : la question, pour les ouvrages germaniques (et particulièrement les actes, décrets administratifs, mandements,...), des vedettes à retenir, en l'absence de répertoires disponibles autres que pour le XVI^{ème} siècle. Car Colmar, disposant d'un fonds à dominante germanique, n'est pourtant pas située en Allemagne ! Mais cela nous entraîne sur le terrain de la coopération, dont on reparlera plus loin. Retenons pour l'instant que la lenteur excessive devrait peut-être conduire à intéresser davantage de membres du personnel, fût-ce pour une durée limitée, et ce au moins les jours (et ils existent !) où un rare public ne justifie peut-être pas une présence assidue de tous à un poste précis.

- Second inconvénient : le catalogue ne remet pas en cause le système actuel des "séries". Il reste à cet égard passif et ne permet guère que de s'en accommoder. On peut regretter que cette entreprise qui touche tout le fonds n'occasionne pas un grand "nettoyage", et qu'on doive à l'avenir répéter le même système de contorsions qui fera, par exemple, rechercher la bibliothèque d'un particulier, ou la production imprimée d'un siècle, sur 10 rayons différents. On peut certes alléguer que c'est selon l'ancien système que

(19) D'après mon expérience personnelle, il ressort qu'une personne consacrant à ce travail la totalité de son temps devrait pouvoir tenir un rythme d'au moins 200 notices par mois, ce qui rendrait les délais d'achèvement plus raisonnables.

les ouvrages sont localisés dans les bibliographies et instruments de référence, et qu'une remise en cause apporterait une gêne réelle qui pourrait contrarier les utilisateurs. Mais on pourrait tout aussi bien répondre que le nombre très important d'ouvrages colmariens non localisés dans les catalogues actuels (y compris dans les bibliographies "alsaciennes" de RITTER et de MULLER) autoriserait une refonte générale, dont il serait toujours possible ensuite de faire part aux utilisateurs, par des plaquettes communiquées aux principales bibliothèques travaillant avec Colmar sous la forme, par exemple, du prêt-inter.

- Cette dernière remarque nous fait toucher du doigt ce qui, pour beaucoup, apparaîtra comme une lacune dans les principes mêmes du projet : l'absence de la coopération. Aux dires même de ses promoteurs, la B. M. de Colmar travaille seule sur un projet qui, sauf erreur, est unique en France dans sa conception (le catalogue de photocopies). Cela peut paraître surprenant quand on connaît les plaidoyers en chaîne qui viennent régulièrement enrichir la presse professionnelle depuis plus de 15 ans, et qui tous militent en faveur d'une coopération au moins régionale. "Nous souhaitons des actions concertées et cohérentes sur le plan régional et national", pouvait-on déjà entendre en 1975 (20), et plus récemment, on soulignait "l'intérêt de créer en réseau un catalogue collectif du livre ancien" (21).

Des initiatives sont d'ailleurs régulièrement lancées dans ce sens, depuis, par exemple, l'"Inventaire des imprimés du XVIII^{ème} siècle conservés dans les fonds du Midi" (22), jusqu'au souhait émis récemment de voir s'interconnecter les B. M. équipées du même système informatique afin de gérer en commun prêts et acquisitions (23). Or il est incontestable que la B. M. de Colmar, elle aussi, sera tôt ou tard concernée par une coopération qui, vues sa situation géographique et la nature de ses collections, devrait même être transfrontalière et se tourner davantage vers Bâle, Fribourg ou Karlsruhe

(20) Dans la bouche de Mme MORIN, conservateur, lors d'une communication prononcée au cours des "Journées d'études" de l'association de l'ENSB (voir en bibliographie).

(21) G. DULAC : le catalogage informatisé appliqué aux documents anciens (Congrès du C.E.B.R.A.L., Toulouse, 1986).

(22) G. DULAC, art. cit.

(23) A. GIRARD, art. cit.

que vers Nancy ou Besançon. On peut même affirmer qu'à l'heure européenne, elle ne sera plus capable d'accroître son rayonnement seule, tandis qu'elle pourrait, à mon avis, avantageusement trouver sa place dans un réseau rhénan, région dont l'Alsace, après tout, a largement partagé l'histoire. Du simple point de vue du catalogue, une coopération plus poussée aurait peut-être permis d'éviter les difficultés, évoquées plus haut, des vedettes matières pour les titres allemands. Une récupération de notices aurait de même pu être envisageable, permettant de ne se consacrer qu'à la partie du fonds non encore cataloguée. Inversement, la participation à un réseau, quelle que soit la forme que l'on donne à ce mot trop galvaudé, aurait pour mérite de mieux faire connaître les richesses de la B. M. de Colmar, aujourd'hui largement sous-exploitées. Or, sauf à envoyer le catalogue, au fur et à mesure de son achèvement, aux bibliothèques dont les fonds sont les plus proches de ceux de Colmar, on peut craindre que l'isolement de celle-ci ne lui assigne pour longtemps encore un rôle trop discret que ne justifient assurément ni l'ampleur, ni la qualité de ses collections (24) .

Enfin, si l'avenir amène une informatisation progressive du fonds ancien, celle-ci ne sera efficace que si le catalogue peut-être consulté à distance : quel intérêt, en effet, offre un catalogue informatisé uniquement consultable sur place, obligeant l'utilisateur à aller d'une bibliothèque à l'autre ? La coopération est dans ce cas un problème central.

Cela nous amène à en évoquer un dernier, que d'aucuns n'hésiteront pas à assimiler à une limite du projet : la place et le rôle de l'informatique. Disons tout de suite, en anticipant un peu sur ma dernière partie, que la Bibliothèque de Colmar n'est pas informatisée, et que, si le projet existe, il ne sera définitivement opérationnel que dans le cadre de la nouvelle médiathèque, prévue pour 1995, les anciens locaux devenant alors, on l'a dit, un établissement exclusivement consacré aux livres anciens. Dans cette optique, on peut alors se demander pourquoi reprendre un fonds pour le reprendre ensuite une seconde fois, lors de l'informatisation. C'était aussi, semble-t-il, l'avis des responsables de la B. D. F. venus "enquêter" sur place dans la perspective de la rétro-conversion, et pour lesquels le "catalogue rouge"

(24) Citons une fois encore G. DULAC (art. cit.), évoquant les difficultés des chercheurs obligés de se déplacer souvent loin, alors que "(la) documentation existe autour d'(eux) mais trop dispersée pour être utilisable, faute de catalogue collectif".

suffisait largement aux besoins actuels du futur catalogue collectif. Mais, outre une contradiction patente (on a vu l'état des informations du "catalogue rouge") entre les objectifs "scientifiques" de la B. D. F. et la réalité d'un travail trop hâtif, on peut se demander si l'informatisation est vraiment nécessaire aux fonds anciens, une fois qu'ils disposent de bons catalogues, et étant donné le volume et la nature particuliers des consultations. A. GIRARD, déjà abondamment cité ici, mais dont la bibliothèque a quelques points communs avec celle de Colmar, pense que la conversion rétrospective intra muros n'est pas forcément souhaitable si les catalogues sur fiches répondent à la demande, et qu'il est plus urgent de se concentrer sur les ouvrages non catalogués (25). A Colmar, où les instruments actuels ne permettent plus de mettre en valeur les vraies ressources du fonds, peut-être est-il effectivement déjà nécessaire de disposer dans un premier temps d'un catalogue papier fiable, qui serve de référence et dont les informations ne puissent être mises en doute.

Certes, dans la perspective d'une coopération régionale ou transfrontalière, l'informatisation ne peut guère être évitée. De même, face à un processus qui gagne irrémédiablement tous les secteurs de la lecture publique et universitaire, il n'est peut-être pas bon de trop marginaliser les fonds anciens (à cet égard, la non-informatisation de la B. M. de Colmar autorise tous les espoirs). N'oublions pas non plus que les tendances actuelles de la recherche universitaire, qui s'intéresse moins aux auteurs en tant que tels qu'aux groupes, aux évolutions sur une période donnée, à ce qu'on a pu appeler la micro-histoire (26), trouvent dans les possibilités de l'informatique une aide précieuse et qu'elle seule permet. Mais à l'heure actuelle, la "babélisation" des langages et des formats informatiques serait plutôt de nature à inciter à la prudence. Sauf à être intégré dans un réseau bien construit comme SIBIL (27), permettant un travail de longue haleine, la précipitation en ce domaine est plutôt mauvaise conseillère : combien de bibliothécaires ont ainsi passé des heures à relever des empreintes, système aujourd'hui contesté et que, pour cette raison, bien des établissements rechignent à accepter (alors

(25) art. cit.

(26) Voir à ce sujet les motivations qui ont guidé la réalisation du catalogue informatisé présenté par G. DULAC (art. cit.).

(27) Pour une description de ce réseau dans le domaine du livre ancien, voir l'article de C. FORTUNY (in congrès du C.E.B.R.A.L., Toulouse, 1986)

que l'empreinte n'a de portée et d'intérêt que généralisée) ? La première tâche de l'État dans ce domaine devrait être (et l'on en revient à notre point de départ) de donner à chacun les moyens d'un inventaire correct, puis de proposer un système commun à toutes les bibliothèques de même type (B. M. classées, par exemple) ; sans quoi, la coopération risque de ne rester qu'un mot, ou une expérience trop locale pour être véritablement significative. Faute d'avoir souscrit au premier de ces termes, le catalogue collectif de la B. D. F. s'achemine vers un avenir et une utilité incertains. Quant aux réflexions actuelles des informaticiens sur le sujet, elles sont largement déconnectées de la réalité des fonds anciens (28) .

Que déduire de ces réflexions ? Le projet de catalogue répond, c'est évident, à un besoin vital de la B. M., dont l'évolution de la politique patrimoniale ne pouvait plus se satisfaire d'un outil vieux de plus d'un siècle. Cependant, en laissant dans l'ombre le recours à la coopération, on retarde d'autant les riches possibilités que laisse entrevoir l'informatique dans ce domaine. En fait, le projet colmarien est à bien des égards un exemple des contradictions qui traversent aujourd'hui le monde du livre ancien et des bibliothèques, à l'heure où ceux-ci, bénéficiant d'une certaine actualité médiatique, tentent d'en tirer parti et de se situer dans le débat plus vaste du rapport au patrimoine.

(28) Voir par exemple l'article de C. LUPOVICI (in B. B. F., t. 36, n° 1, 1991) qui traite, il est vrai, de la conversion rétrospective en général.

III. 1 Mais peut-être ne serait-il pas inutile, pour mieux faire comprendre les enjeux du projet de catalogue à la lumière d'un exemple précis, de plonger un instant dans le détail de son élaboration quotidienne. On se rendra mieux compte ainsi combien les affirmations parfois théoriques et générales de la partie précédente sont corroborées par l'étude, voire la manipulation quotidienne des livres. Je me propose pour ce faire de prendre ma propre expérience, qui toute limitée qu'elle fût dans le temps et l'ampleur des collections n'en permet pas moins des conclusions intéressantes. Je me suis vu en effet confier la responsabilité du catalogage de la série IV, comprenant 900 volumes environs. Ce chiffre, restreint en soi, ne veut cependant rien dire sur l'intérêt ou l'absence d'intérêt à tirer du traitement de cette "série" : car pareil système, avec tous les inconvénients qu'on a vus, a au moins l'avantage de présenter, même sur un nombre limité d'unités, une variété très grande de provenances, donc de types d'auteurs, de siècles, de formats. En ce qui concerne la série IV, on y trouve par conséquent quelques incunables (ces fameux incunables, souvent dissimulés dans des recueils, qu'il s'agit justement de mettre au jour afin de les faire figurer dans le futur catalogue régional), une assez forte proportion d'ouvrages du XVI^{ème} siècle, le reste se répartissant entre les deux siècles suivants ; tous les formats de l'in-folio à l'in-16 ; des reliures extrêmement diverses (peau de truie, parchemin, basane, veau). Les sujets sont à forte dominante religieuse, les langues surtout l'allemand et le latin - mais le fonds en général obéit à cette règle. Bref, une étude de la "petite" série IV n'en n'est pas moins apte à livrer, pour les raisons susdites, des renseignements et des leçons applicables au fonds dans son ensemble. C'est la raison qui m'a poussé à consacrer un chapitre entier aux résultats de mon travail ; toutefois, ne voulant pas que cette étude devînt fastidieuse, je me limiterai aux remarques les plus intéressantes et qui touchent au plus près, et de la façon la plus profonde, aux réflexions générales élaborées dans les autres chapitres.

III. 2 Ces particularités étant signalées, il me reste, avant d'en arriver aux conclusions proprement dites, à expliciter mes méthodes de travail et d'enquête ; les résultats n'en apparaîtront que plus clairs.

J'ai suivi, dans le traitement des volumes, l'ordre des ouvrages sur les travées, qui était celui des cotes. Ces cotes, d'ailleurs, correspondaient à un classement par format assez classique dans les bibliothèques, mais dans ce cas précis

relativement lâche. Ce "désordre" relatif permettait, en tout cas, de découvrir un contenu intellectuel des ouvrages plus varié que si l'on avait affaire à un classement rigoureux. Cela n'est pas sans importance, on le verra par la suite.

Le déroulement du catalogue a déjà été expliqué ; je n'y reviens donc pas. Toutefois, afin de ne pas perdre de vue les renseignements trouvés - ou non - dans les répertoires et utiles pour déceler les particularités du fonds, je résolu, toutes les 200 notices, de "faire le point", en quelque sorte, et de consigner par écrit les renseignements qui avaient pu s'accumuler au cours de la recherche. Une première remarque est à faire à ce sujet : d'un groupe de 200 notices à l'autre, les résultats obtenus sont assez similaires, ce qu'il n'est peut-être pas inutile de noter, et qui corrobore en tout cas la remarque faite plus haut sur les capacités d'exemplarité d'un ensemble, même réduit, dans un système comme celui des "séries". Les remarques qui vont suivre, si elles ne sauraient être aveuglément appliquées à tout le fonds, n'en dépassent donc pas moins, j'en suis convaincu, le seul cadre de la série IV et de ses 900 volumes.

a. Et tout d'abord, cessons pour l'instant de parler en volumes ; car la première tâche du catalogue est bien de déceler les titres, et à cet égard, les résultats sont éloquents : sur les 160 premiers volumes ont été répertoriés 200 titres ; 34 d'entre eux ne figurent pas dans le "catalogue rouge", 3 y figurent mais sont erronés. Même proportions pour les 85 volumes suivants, qui dissimulent 150 titres parmi lesquels 22 ne sont actuellement pas répertoriés et 7 le sont, mais erronés. On notera que d'un groupe de volumes à l'autre, la proportion est sensiblement la même. Quels sont ces titres non répertoriés ? Pour beaucoup des ouvrages du XVI^{ème} siècle, souvent d'auteurs très connus (Erasme, J. A. Mülich, etc.....), voire des pamphlets anonymes mais ayant marqué l'histoire de l'époque - et dûment répertoriés dans le VD 16, lorsqu'ils sortent d'imprimerie allemandes - qui font suite à la première pièce du recueil mais n'ont jamais été, semble-t-il, repérés. On trouve d'autres cas de figures, mais celui-ci est un des plus fréquents - et des plus importants, car concernant des pièces de grand intérêt.

On saisit donc toute l'importance de ce travail préliminaire de détection des titres. Il justifie presque à lui seul le travail d'inventaire systématique, qui pourrait passer dans une autre bibliothèque pour un luxe et n'est ici qu'une

impérieuse nécessité. Toutefois, les étapes suivantes, et en particulier la consultation des répertoires et catalogues de grandes bibliothèques, permettent aussi de fructueuses découvertes.

Ainsi, on découvre que sur la même proportion de titres (350), 24 auteurs ne figurent pas dans le catalogue des imprimés de la B. N. ; parmi ceux qui y figurent, 165 ouvrages ne sont pas répertoriés, ce qui donne un taux de recouvrement des collections colmariennes par la B. N. de 50 % environ, si l'on tient compte des chiffres établis dans les séries déjà achevées, où la proportion est un peu moindre et avoisine les 50 %. Certes, dans tous ces titres, il y a une bonne part d'éditions provinciales que la B. N. ne possède pas tout en ayant l'ouvrage ; parmi les auteurs non recensés à Paris, il y a bien quelques dissertations universitaires allemandes dont l'intérêt est resté très local. Mais il s'en faut de beaucoup que ces cas ne constituent la majorité. Le nombre de titres non recensés à la B. N. est substantiel malgré tout et, pour le XVI^{ème} siècle du moins, ne concerne pas que des auteurs de seconde zone. Les différents répertoires offrent aussi leur lot de commentaires : peu de choses à dire sur le VD 16 dont le taux de recouvrement des éditions allemandes est impressionnant (10 éditions seulement n'y figurent pas) ; la partie alsacienne du Répertoire des livres imprimés au XVI^{ème} siècle est dans le même cas (le problème de cet instrument, on l'a dit, concerne surtout les localisations). En revanche, la Bibliographie lyonnaise, avec 12 cas restés sans réponse (pour une trentaine d'ouvrages catalogués tout au plus), a montré quelques faiblesses, à moins qu'il ne faille incriminer un maniement des plus malaisés, ce qui d'ailleurs, eu égard au résultat, revient au même.

Tels sont les résultats que livre une simple étude chiffrée. Avant de voir ce qu'ils impliquent, et pour en rester aux constatations immédiates, je voudrais encore passer en revue les deux autres aspects qui font l'objet d'un relevé : les reliures et les ex-libris.

b. Les reliures les plus intéressantes sont l'objet d'un frottis, on l'a vu ; 8 reliures ont ainsi été relevées. Ce procédé, outre qu'il offre l'avantage d'avoir sous la main une vision relativement claire des plus belles pièces des collections, et permet ainsi de mieux les exploiter (en évitant, par exemple, dans le cas de sujets ou de représentations proches, de faire servir toujours la même reliure lors de prêts ou d'expositions locales), aide également beaucoup à la conservation. Par l'attention qu'il force à avoir sur l'aspect

1588
Publij Terentij Alpha
sechs herteutschte Comedien/ausz
eygen angeborner Lateinischen spraach
auff's trewlichst transferiert.

Durch Valentinum Holz von Ruffach.
Anno M. D. XXXIX.

Das büch spricht.

Ir schillerlin nun kummen har.
Dann ich gehör in eüver schar.
Mit eüch will ich mein kurzweil han.
Vnd eüch in meinen wollust lan.
Da wöllend mir die plümlin fyn.
Mit allem wollust tragen byn.
An vnser tisch, an vnser bett.
Vnd wo mir sind an aller stett.
Wenn jr meins geschmacks nun werden vol.
So wurdeüver zung reden wol.
In schul/im hauf/vnd allent halb.
Dann ich bin zwar die herze salb.
Die eüch ein solches gespräch berbringr.
Das es in aller welt erklingr.

Cum gratia & privilegio.

Un des nombreux exemples d'ouvrages du XVIème siècle non recensés à la B.N. ; c'est à la lumière de pareils cas qu'on conçoit l'importance d'un catalogue exhaustif. Notons au passage l'ex-libris des Ribeaupierre, importante famille noble dont les collections furent confisquées à la Révolution.

extérieur du livre, il permet d'isoler les plus abîmés, les plus fragiles et les plus précieux et de les confier aux relieurs, afin qu'ils regagnent leur place dans le fonds consolidés ou mis en boîtes.

c. Quant aux ex-libris, leur relevé systématique fait apparaître de très nombreux possesseurs. Il n'est évidemment pas possible d'en tirer des conclusions sur un nombre de volumes aussi limité ; les reconstitutions, voire les (re)découvertes de bibliothèques importantes ou singulières et les commentaires qu'elles peuvent susciter ne sont possibles que sur des masses de volumes que le catalogue n'a pas encore atteintes ; je me contenterai ici de dire que, sur la moitié de la série IV actuellement cataloguée, ont été relevés les ex-libris de 27 maisons religieuses, de 2 associations laïques et de 85 particuliers, parmi lesquels certains, comme les seigneurs de Ribeaupierre, de première importance dans l'histoire bibliophilique de l'Alsace. Répétons pour en finir sur ce point que seul ce système pourra permettre, dans l'état actuel des "séries", une reconstitution complète des grandes collections confisquées qui fait à l'heure actuelle tant défaut.

d. Quelles conclusions peut-on donc tirer de cette rapide esquisse chiffrée des particularités de la série IV ? Tout d'abord - mais on le savait déjà - la B. N. ne possède pas tout ; ce qu'on ne dit peut-être pas assez, c'est l'ampleur de la proportion des éditions et titres qui ne se trouvent pas à Paris. Ceci devrait encourager, me semble-t-il, la recherche de création de "bases bibliographiques régionales" où seraient recensés les titres et éditions propres aux collections d'une région. Rien n'empêcherait d'ailleurs d'envisager aussi une base regroupant les titres et éditions possédés à la fois par la B. N. et par les organismes régionaux, laquelle contribuerait à la fois à désengorger la première et à tirer les seconds de l'état de sous-estime dans lequel ils sont souvent tenus. Une enquête sur le nombre d'ouvrages demandés à la B. N. alors qu'ils existent à deux pas du demandeur livrerait sans aucun doute des résultats éloquentes... sans qu'on puisse incriminer le réflexe "parisien" du demandeur, si rien ne lui signale la présence de l'ouvrage plus près de lui ! Mais ceci est une autre histoire, et dépasse mon propos (29).

Dans le même ordre d'idée, ce survol de la série IV montre combien de richesses peut-être soupçonnées, mais jamais utilisées, elle recèle,

(29) Le problème n'est d'ailleurs pas neuf ; déjà en 1975 des suggestions invitaient fortement à aller en ce sens, ce qui tendrait à montrer que l'on n'a guère progressé depuis. Voir en particulier l'article de R. ZUBER, dans "Les fonds anciens des bibliothèques françaises" (ENSB, 1976)

**Tractatus Petri de Elia
co epi Cameracensis: sup li
bros Meteororū: de im
pressionibus aeris. Ac de**

hijs q uæ in prima: secunda: atq; tertia regio
nibus aeris fiunt. sicut sunt Sydera cadentia:
Stellæ: Comatæ: Pluuia: Ros: Pruina: Nix
Grando: Ventus: Terremotus, dec; genera
tis infra terram.

Exemple typique de “friche documentaire” : cet ouvrage, dûment répertorié dans toutes les bibliographies, ainsi qu’à la B. N., pourrait être demandé à la Bibliothèque de Colmar... en vain, puisque non répertorié dans le “catalogue”

particulièrement pour le XVI^{ème} siècle. La proportion des titres non recensés dans le "catalogue rouge", la présence même d'éditions inconnues du VD 16 pourraient presque justifier un catalogue à part. Et plus généralement, la redécouverte au fur et à mesure, de l'importance du fonds peut rappeler que la B. M. de Sélestat, la 3^{ème} en importance pour les ouvrages du XVI^{ème} siècle en Alsace, est largement connue et visitée sous le nom de "Bibliothèque humaniste" ⁽³⁰⁾ ; celle de Colmar, qui en aurait pourtant, sinon l'histoire, du moins largement les moyens, est encore loin d'avoir atteint ce rayonnement et d'avoir su s'attacher à une image aussi précise. Peut-être d'ailleurs avait-elle d'autres priorités (j'ai évoqué la lecture publique dans la partie précédente, plus accaparante pour une ville comptant trois fois plus d'habitants que sa voisine) ; on peut toutefois constater - et regretter - la sous-exploitation de ces richesses potentielles.

Enfin, et sur un tout autre ordre d'idées, l'étude de la série IV, particulièrement en ce qui concerne l'identification, fait ressortir de façon aiguë le problème des "doubles" : la consultation de répertoires aussi précis que le VD 16 ne laisse guère de place à l'arbitraire, et tel livre qui, au vu de la description du catalogue de la B. N., paraît identique ne l'est plus en regard d'une description plus détaillée. Cela nous amène à plusieurs constatations : les "doubles" du "catalogue rouge" ne le sont en fait quasiment jamais (d'où l'inquiétude qu'on peut nourrir vis-à-vis du catalogue collectif mené par la B. D. F., s'il part sur de pareilles bases) ; d'autre part, qu'est-ce qu'un double dans le domaine du livre ancien ? Est-ce un texte similaire, une édition similaire, un tirage similaire ? Si l'on opte pour le dernier cas, force est de reconnaître qu'à l'époque de l'imprimerie artisanale, les doubles sont rares. Enfin, on doit constater que l'état des notices du Catalogue de la B. N. ne permet pas d'établir avec certitude (sauf peut-être dans le cas des incunables, plus précisément décrits) la présence ou non de doubles dans les collections de province. Cette situation devrait, plus que toute autre chose, encourager celles-ci à mettre en valeur et faire connaître par le biais de catalogues divers des ouvrages et des éditions où se cache peut-être plus d'originalité qu'on ne le croit.

(30) Elle regroupe en effet la bibliothèque particulière, enrichie d'un nombre assez conséquent d'incunables, de l'humaniste Beatus Rhenanus (1485 - 1547) qui séjourna à plusieurs reprises à Sélestat.

L'étude détaillée de la série IV fait donc apparaître de façon criante bien des lacunes du catalogue existant ; elle montre aussi combien de possibilités d'exploitation laisse entrevoir le traitement actuel : reconstitution des collections, possibilités de catalogues par siècles, par lieux ou pays d'impression ; constitution d'une "banque d'images" comprenant les dessins des reliures les plus intéressantes ; enfin et surtout, évaluation des auteurs et des oeuvres renfermés dans l'anonymat des "séries". On découvre ainsi une autre utilisation du fonds ancien, plus thématique mais aussi plus rationnelle, qui en fait un instrument, et non plus une "réserve".

IV. Ces considérations m'amènent tout naturellement au sujet de la dernière partie de cet exposé, où j'essaierai de montrer que ce projet, comme toute tentative de connaissance et d'identification, fait partie intégrante de la politique générale de mise en valeur du fonds ancien. Si l'idée semble assez évidente, la perspective qu'une bibliothèque française pourrait, à moyen terme, disposer d'un catalogue exhaustif de ses collections anciennes est assez inédite pour

IV. 1 Mais avant d'en venir là, il importe d'asseoir quelque peu les bases de la discussion en examinant l'évolution récente de cette notion de "mise en valeur" ; car il est bien évident que depuis quelques années l'importance de la dimension muséale des fonds anciens des bibliothèques a cru de façon singulière, et a donné aux problèmes bibliothéconomiques traditionnels une toute autre tournure, à tel point qu'il faut désormais se demander non plus si la mise en valeur doit être privilégiée ou non, mais bien plutôt si elle constitue une finalité pour une bibliothèque, sur le même plan, par exemple, que le service de lecture publique. A ce niveau, on peut répondre de deux manières, en arguant qu'il existe actuellement deux conceptions bien distinctes :

a. La conception traditionnelle de la mise en valeur, basée sur une communication "restreinte" : prêt sur place aux chercheurs désirant consulter un ouvrage, prêt-inter ou microfilmages, expositions "locales" (organisées sur place et ne mettant en jeu que les ressources livresques et humaines de la bibliothèque).

b. Une conception plus récente dans le monde des livres, calquée sur un phénomène qui a touché depuis plus longtemps celui des beaux-arts, et qu'on pourrait qualifier de "communication élargie" : c'est l'apparition massive et active du "grand public cultivé" dans les manifestations liées à l'idée de patrimoine, qui touche aussi les livres comme en témoigne l'organisation régulière des "Mois du patrimoine écrit" ⁽³¹⁾ . Cette conception de la communication sonne le glas de la confidentialité longtemps liée au livre ancien et aux disciplines artistiques et techniques qui lui sont liées. Aussi, dans cette hypothèse, la mise en valeur au sens large, c'est à dire quasiment

(31) C'est ainsi, par exemple, qu'on a pu parler de volonté de "replacer le patrimoine écrit et graphique sur le même plan que le patrimoine monumental" (A. NÉRIS, in "Le patrimoine des bibliothèques du 21^{ème} siècle") (voir en Bibliographie).

muséal, devient une des missions premières d'une bibliothèque renfermant des fonds patrimoniaux (largement à égalité, par exemple, avec la communication à fin d'études).

Or, force est de constater que cette seconde conception est en train de l'emporter, ne serait-ce que parce que les conservateurs ont compris que leurs établissements non plus ne pouvaient se passer d'une "image" dans un monde médiatisé. Du bon usage de cette image, il y aurait beaucoup à dire, mais tel n'est pas encore notre propos (32) . Retenons tout de même que cette communication "élargie" est souvent vécue comme un moyen d'attirer à la bibliothèque des ressources qui n'y aboutiraient pas autrement (en termes de finances, mais aussi de notoriété) et dont l'effet se répercute sur l'ensemble de son activité. On voit ainsi se dessiner un nouveau modèle de la bibliothèque municipale, plus prestigieuse et plus performante à la fois, et aussi plus ouverte sur le monde extérieur. De cette conception, dont nombre d'expositions spectaculaires marquent l'histoire pourtant récente (33), les fonds anciens ont beaucoup à gagner, à condition de gérer sans hâte excessive leur mutation ; que le catalogue soit l'élément central de ce processus, et que l'expérience menée à Colmar y paraisse théoriquement bien adaptée, c'est ce qu'il me reste à montrer, après avoir brièvement décrit la situation future de l'établissement.

IV. 2 La B. M. de Colmar s'achemine en effet vers une probable mutation d'importance. L'exiguïté actuelle des locaux (l'ancien couvent des dominicains réaménagé en 1951) a conduit la municipalité à envisager la construction d'une nouvelle médiathèque dans un autre quartier de la ville. Cependant les anciens bâtiments, eu égard à la qualité du site, leur situation dans un quartier central à mi-chemin entre l'église principale de la ville et le musée de peinture d'Unterlinden, seraient toujours partie intégrante de la

(32) cf par exemple D. VARRY (art. cit.) qui stigmatise le principe du "musée du livre", selon lui beaucoup plus profitable à l'image médiatique des collectivités locales qu'aux fonds anciens et aux bibliothèques.

(33) Citons parmi les plus remarquées les 2 dernières expositions de la B. M. de Metz ("Metz enluminée" et "Bibliothèques offertes"), l'exposition "Trésors d'un millénaire" organisée à Verdun pour commémorer les 10 siècles d'existence de la cathédrale, celle des bibliothèques de Picardie ("La plume et le plomb"), et d'autres similaires à Caen, à Reims... Toutes ces manifestations, d'envergure plus que locale, se sont déroulées depuis 1989, témoignant d'une volonté récente et multiple à la fois.

bibliothèque, mais uniquement consacrés à ses fonds anciens, d'estampes et de monnaies et médailles. Serait ainsi créé un "Centre rhénan du manuscrit et du livre ancien" destiné à une mise en valeur "élargie", puisque, selon les propres termes de la délibération du conseil municipal à ce sujet, il s'agirait de mettre "le riche patrimoine ancien... davantage à la disposition du grand public, des touristes et du monde scientifique" (34). Ce centre disposerait, au rez-de-chaussée, de trois "unités d'exposition", à vocation plus touristique et "grand public" (reconstitution d'un scriptorium, d'un atelier d'imprimerie,...) ; le premier étage comporterait, lui, les salles de travail et de consultation réservées aux chercheurs. Enfin, l'église des dominicains, monument historique en cours de restauration, pourrait ponctuellement abriter des expositions importantes, comme il est déjà advenu par le passé (35), mais de façon plus systématique.

a. Ainsi la vocation patrimoniale sera plus accentuée encore, et la ville de Colmar qui semble opter pour une politique de "communication élargie" offre une réponse intéressante à la question que je posais au début de cette 4^{ème} partie. La mise en valeur apparaît bien dans ce cas comme une finalité, concrétisée par la scission en deux bâtiments qui, donnant deux missions à la B. M., met par là-même fin au débat entre le livre ancien et la lecture publique. Quel que soit le résultat final et les métamorphoses probables (la mise en route du projet ne devrait pas se faire avant 1996), le fait que soit admis le principe d'un établissement "bicéphale" marque incontestablement une étape nouvelle.

b. Dès lors que le fonds ancien se voit l'objet d'un établissement particulier, son importance devient tout autre. La mise en place d'un centre d'études en fait un instrument de travail ; la création d'un complexe muséographique le réinscrit dans la vie de la cité. Ainsi ce double but, entérinant l'abandon de l'aspect confidentiel du "vieux livre", met ce dernier au coeur des activités patrimoniales générales, au même titre par exemple que les beaux-arts. De ce rôle central inédit pour le fonds ancien, le catalogue apparaît comme l'instrument de base. Tout établissement doit en effet se donner les moyens de ses ambitions, et un "centre rhénan", pour voir sa dynamique fonctionner sur le long terme, doit fournir une gamme de services qui le différencient de

(34) Voir en Annexe l'extrait du registre des délibérations du conseil municipal à ce sujet.

(35) La dernière en date était "La mémoire des siècles", où fut présentée entre autres une des Bibles de Gutenberg.

l'état précédent. Ces services, qui ne reposent désormais que sur la seule exploitation des ressources du fonds ancien, supposent également des outils permettant des performances nouvelles. Ainsi, le futur "Centre rhénan" ne sera, je ne dis pas fonctionnel, mais tout simplement utile qu'une fois doté d'un catalogue fiable, signe d'un inventaire achevé.

IV. 3. Seule donc une connaissance réelle de l'ensemble du fonds, impliquant une manipulation aisée, pourront faire du "Centre rhénan" autre chose qu'une simple vitrine. Je me propose de le montrer à travers deux thèmes de réflexion qui sont aussi les deux principaux axes d'activités envisagés : l'aspect scientifique et pédagogique, et l'aspect muséal.

a. Le premier aspect sera concrétisé, selon les projets actuels, par la création d'"une bibliothèque d'étude et d'érudition portant notamment sur les documents anciens, régionaux, iconographiques et numismatiques" (36) . Cela signifie forcément un développement des fonctions prêt et consultation. Il n'est évidemment pas question d'envisager des manipulations excessives ou injustifiées d'ouvrages ; à cet égard, la consultation ne devra rester qu'un dernier recours. Ceci dit, la dénomination même de "Centre rhénan" suppose un élargissement, au moins transfrontalier, de l'image de la bibliothèque. L'atout de celle-ci dans une optique historique "rhénane" sera fatalement, tôt ou tard, son fonds d'éditions des XV et XVI ème siècles dont il est nécessaire, à mon avis, pour que le Centre trouve sa raison d'être, d'envisager le plus tôt possible la rédaction d'un catalogue complet. Or on retrouve à ce niveau un des enjeux intéressants du projet "photocopique" : la possibilité théorique d'être mené à bien dans des délais raisonnables.

Réapparaît alors le débat évoqué plus haut à propos des notices catalographiques, doublé d'une autre question : le "Centre rhénan", tel qu'il est projeté, a-t-il besoin d'un catalogue "complet" dans ses notices mais en perpétuel inachèvement, ou d'un catalogue offrant, avec des notices plus succinctes, un recouvrement total des collections ? Là encore, si l'on considère les besoins réels de la recherche et des universitaires, public potentiel du Centre, il semble qu'il faille pencher vers la seconde solution. En

(36) Extrait du registre des délibérations du conseil municipal (voir en Annexe)

effet, si l'on en croit par exemple P. GASKELL ⁽³⁷⁾, il apparaît toujours un moment où le recours à l'ouvrage s'impose, et où le chercheur souhaitant "une grande quantité d'informations détaillées sur les livres qui l'intéressent... ne peut prendre le risque de fonder son étude sur le degré d'expertise inconnu d'un catalogueur de bibliothèque inconnu". L'erreur est humaine en effet, et la distinction, par exemple, entre deux éditions se base parfois sur des détails (bandeaux, culs-de-lampe) que de toute manière un catalogage même détaillé ne donnera jamais. Est-il souhaitable dans ces conditions de trouver un temps, rare dans les bibliothèques, pour des travaux en fin de compte inutiles ? Ne doit-on pas leur préférer, comme le suggère aussi P. GASKELL, avant même le recours à l'ouvrage, l'utilisation de bibliographies détaillées ?

De plus, la tendance actuelle de la recherche, avec l'attention qu'elle porte à la production écrite globale d'une époque, à des auteurs ou ensembles d'auteurs jusque là négligés, l'intérêt récent porté aussi à l'aspect concret du livre considéré dans sa matérialité, tout cela invite plutôt à un recensement complet des collections qu'à une attention trop tâtilonne vis-à-vis de la description bibliographique. Le futur "Centre rhénan" a donc, à mon avis, un impérieux besoin de connaître, tout simplement, l'existence des ouvrages que seule, en l'état actuel des choses, la vitesse d'exécution du catalogue de photocopie peut lui donner - vitesse d'ailleurs, là aussi, plus théorique que réelle, comme on l'a vu. De toute manière, les informations composant ce que P. GASKELL nomme la "description simple" qu'il appelle de ses vœux pour tout catalogue général de bibliothèque, sont largement contenues par la page de titre annotée : auteur, titre, édition, références aux grands répertoires.

b. Quant à l'aspect muséal, il est aussi concerné au premier chef par l'achèvement du catalogue complet des fonds. On peut certes envisager des mises en valeur progressives, par tranches d'intérêt, débouchant sur des catalogues de fonds particuliers et couronnées par une exposition ; semblables expériences ont déjà été menées avec succès, à Toulouse par exemple ⁽³⁸⁾. Elles permettent une exploitation muséale qui, loin de nuire au

(37) P. GASKELL. Principes et problèmes du catalogage des livres anciens dans les bibliothèques, in Les fonds anciens des bibliothèques françaises (ENSB, 1976)

(38) Voir à ce sujet l'exposé d'A. WEYMULLER, dans les Actes des Journées patrimoniales d'Arc-et-Senans (1987)

travail scientifique, en est au contraire le plus sûr allié ; et rien n'empêche le futur Centre de s'engager dans cette voie.

Cependant, comment sélectionner ce qu'on ne connaît pas ? Comment isoler un "fonds particulier" dans un fonds général non classé ? A être trop fragmentaire, la mise en valeur risque de manquer son principal objectif, qui est de détecter l'inconnu.

La question est la même quand on se penche sur l'avenir des nouveaux supports de consultation : nul doute en effet qu'un regain de faveur du patrimoine imprimé ne peut s'accompagner d'une augmentation proportionnelle de la communication des originaux : d'où l'idée de développer des supports de substitution divers parmi lesquels, pour être plus clair, je me limiterai à l'exemple du vidéodisque (de toute manière instrument important en ce qui concerne les fonds anciens). Plusieurs expériences ont déjà été tentées ⁽³⁹⁾, et certaines conclusions intéressent directement notre propos. Ainsi, lorsqu'on lit que " le travail préparatoire à la réalisation d'un vidéodisque conduit à exploiter de façon étendue les fonds anciens et notamment à repérer et aller chercher des représentations iconographiques dans les livres eux-mêmes" ⁽⁴⁰⁾, on ne peut que conclure ou que le vidéodisque est d'abord prétexte au catalogue, ou qu'il est l'aboutissement de celui-ci. Dans une optique où le recours au document primaire (manuscrits, imprimés illustrés, estampes,...) doit rester exceptionnel pendant la phase de recherche, mais où la connaissance confidentielle du fonds doit céder la place aux "banques d'images" et autres manifestations des besoins culturels actuels, le vidéodisque comme support de l'inventaire ou résultat de celui-ci est peut-être effectivement une bonne réponse. Mais la conception de cet instrument, telle qu'on vient de l'établir, n'est guère différente de celle d'un catalogue exhaustif : tel est bien, en tout cas, le sens de l'expérience menée à la B. N. et rapportée par C. BARYLA ⁽⁴¹⁾ : un vidéodisque sur l'iconographie révolutionnaire au département des Estampes à permis de repérer "environ 80 000 images pertinentes alors qu'un des spécialistes du problème n'en connaît personnellement que 2 000". Quant au projet mené à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, objet de l'article de C. BARYLA, il nécessite un

(39) On peut citer ici celles rapportées par C. BARYLA (à la bibliothèque Sainte Geneviève) et par A. NERIS (Agence de coopération de Poitou-Charentes) (voir en Bibliographie).

(40) A. NERIS (art. cit.)

(41) C. BARYLA (art. cit.)

IV-8645 (plat supérieur)



Un exemple des frottis au crayon réalisés sur les plus belles reliures, permettant de disposer, là aussi, d'un catalogue dont le classement pourrait se faire par séries et ordre numérique croissant, ou par types de peaux.

recensement général, l'établissement de catalogues, et "représente d'abord une chance pour les stocks d'images existants d'être enfin véritablement exploités" (42) . Je n'ai pas cessé, au long de ce travail, de dire la même chose.

Recenser, inventorier, établir des catalogues, ces tâches apparaissent bien comme les corollaires indispensables d'une mise en valeur à quelque niveau qu'elle se place ; pourquoi en serait-il autrement pour une exploitation muséale ? Là encore, il faut s'entendre ; s'il ne s'agit que d'exposer périodiquement les chefs-d'oeuvre dûment inventoriés comme tels, cette réflexion est inutile ; mais une telle conception, celle d'un "musée du livre", risque en retour de s'essouffler plus vite. Si en revanche on envisage le "patrimoine écrit" dans sa globalité et sa diversité, la prise de conscience de son intérêt ne peut être préalable à sa connaissance ; et l'on peut, à mon sens, appliquer à l'exploitation des fonds anciens ce qu'A. NERIS affirme à propos du seul vidéodisque (43) : "(sa) réalisation... n'est pas une opération marginale au sein de la bibliothèque. Au contraire, c'est un travail qui, commencé par une exploration systématique des fonds d'estampes, se termine invariablement par une recherche iconographique à travers l'ensemble des collections. Une recherche de fond en comble". Est-il besoin de préciser que les aspects autres que l'iconographie sont logés à la même enseigne ?

C'est donc à ces conditions que l'on pourra espérer, pour reprendre encore les termes d'A. NERIS, "replacer le patrimoine écrit et graphique sur le même plan que le patrimoine monumental", but final de cette "communication élargie" que j'évoquais au début de ce chapitre. Les fonds anciens, témoins de l'histoire d'une région - et d'une nation - sont comme les monuments fondateurs d'une "identité culturelle". Mais pour conserver et diffuser ce patrimoine livresque au moyen de programmes et d'actions adéquats, bien du chemin reste encore à faire. Les livres ne sont pas, comme les édifices, à portée immédiate du regard ; c'est bien au contraire en développant le plus possible les moyens de médiation que pourront être facilitées à la fois la conservation et la mise en valeur. Dans le cas de Colmar, le premier élément indispensable est bien ce catalogue exhaustif qu'on ne peut, en l'état actuel des ressources, qu'appeler de ses vœux. Car seule sa réalisation, je pense l'avoir montré, pourra permettre de concilier efficacement, dans le cadre du

(42) Art. cit.

(43) A. NERIS (art. cit.)

futur "Centre rhéna", les aspects scientifiques et muséographiques qu'il s'est donné pour objectifs : répondre à l'exigence d'une recherche qui de plus en plus s'intéresse aux "zones d'ombres" de l'histoire, et faire connaître au public non-initié un aspect dynamique de l'évolution du livre qu'il ignore le plus souvent.

V. Si l'on ne considère que le cas strict de la B. M. de Colmar, on tirera donc des développements précédents la conclusion que le nouveau catalogue y est absolument nécessaire, et qu'il symbolise fort bien, dans les traits qui l'opposent à l'ancien, le passage du XIX^{ème} au XXI^{ème} siècle. Il est, certes, et je l'ai montré, contestable dans ses parti-pris - et en premier lieu dans celui de la photocopie, mais non dans ses principes et son objet (et l'on pourrait ajouter ici que ces principes sont précisément ce qui a guidé le parti-pris) : dans le désir d'exhaustivité, dans le souhait exprimé d'aller plus vite qu'auparavant, on trouve une réponse à deux maux qui ont trop longtemps paralysé les bibliothèques en France, et nui à la mise en valeur des fonds anciens. Bref, si le projet de catalogue lancé à Colmar n'est peut-être pas un modèle, au moins a-t-il valeur d'exemple. Il montre aussi que, dans les fonds anciens du moins, l'aube du XXI^{ème} siècle sera moins "automatique", "informatique" que pragmatique, et qu'une modernisation bien menée devra d'abord céder le pas à des tâches qu'on aurait pu imaginer révolues. Toutefois, cette mutation est aussi porteuse d'espairs, la nouvelle prise de conscience de la dimension patrimoniale des bibliothèques représentant pour celles-ci une chance véritable de métamorphose, un dynamisme réconfortant. En cela aussi, la B. M. de Colmar et son ambitieux projet de rénovation méritent qu'on les considère avec attention, encore une fois comme exemple et comme un jalon intéressant dans la voie générale de la rénovation.

BIBLIOGRAPHIE

Pour plus de commodité, on a respecté, à l'intérieur de chacune des rubriques, l'ordre alphabétique des auteurs, excepté pour la première (Historique...) où l'ordre va du plus général au plus particulier.

I) Historique du fonds ancien de Colmar.

* (Exposition . Strasbourg . 1988) - La mémoire des siècles. 2000 ans d'écrits en Alsace. Strasbourg : impr. VALBLOR, 1988. 26,5 cm, 247 p., ill. en noir et en coul.

* GUETH, Francis. Les richesses anciennes de la Bibliothèque de la ville de Colmar : un legs de la révolution. In : Annuaire de la société d'histoire et d'archéologie de Colmar, 1989, pp. 171-178.

* SCHMITT, Pierre. Les bibliothèques en Alsace de 1900 à 1950. In : Saisons d'Alsace, n° 3, été 1950, pp. 299 - 310

* SCHMITT, Albert. Dix ans d'histoire de la Bibliothèque municipale : 1924 - 1934. In : Annuaire de colmar, 1935, pp. 162 - 170

* FRANCE. Direction des bibliothèques de France. Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Tome LVI : Colmar. Paris : Bibliothèque Nationale, 1969. 24 cm, XXXV - 363 p.

* GIBERT, Sylvie. Les archives de la B. M. de Colmar. Mulhouse, 1992, pp. 1 - 37.

Mém. maîtrise : Archivistique : Mulhouse : 1992

II) Fonds anciens, inventaires, conservation.

* BLECHET, F. et CHARON, A. Les fonds anciens des bibliothèques françaises : résultats de l'enquête de 1975. Paris : CNRS - IRHT, 1981. 30 cm, 146 p.

* FRANCE. Direction du livre et de la lecture ; Direction des Bibliothèques, des Musées et de l'information scientifique et technique. Conservation et mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques françaises. Villeurbanne : ENSB, 1983. 27 cm, 233 p.

* MARTIN, Henri-Jean. Recensement des livres anciens des bibliothèques françaises. In : Bull. Bibl. France, n° 1, janvier 1971, pp. 1 - 32.

* RONSIN, Albert. La bibliothèque municipale de Saint-Dié. In : Les fonds anciens des bibliothèques françaises. Journées d'étude, Villeurbanne, 13, 14, 15 novembre 1975. Villeurbanne : ENSB, 1976, pp. 59 - 66.

* VARRY, Dominique. Plaidoyer pour l'inventaire des fonds patrimoniaux. In : Bull. Bibl. France, T 35, n° 2, 1990, pp. 99 - 103..

* VARRY, Dominique. Une méthode d'inventaire rapide des livres anciens des bibliothèques municipales. In : Culture et recherche, n° 6, mars - avril 1986, p. 7.

III) Catalogues et catalogage.

* CANDAU, J. - D. Aux "Nouvelles du livre ancien". In : Nouvelles du livre ancien, n° 60 - 61, octobre 1989 - janvier 1990, pp. 1 - 2.

* DAWSON, Robert L. A quoi servent les catalogues ? In : Nouvelles du livre ancien, n° 64, octobre 1990, pp. 1 - 2.

* DULAC, G. Le catalogage informatisé appliqué aux documents anciens. In : A fonds anciens techniques modernes. Les bibliothèques face à leur patrimoine. Congrès du CEBRAL, 7 - 8 juin 1986. Toulouse, 1986, pp. 30 - 32.

* DUREAU, J.-M. et Merland, A. - M. Classement et catalogage des fonds anciens. In : Conservation et mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques françaises. Villeurbanne : ENSB, 1983, pp. 21 - 27.

* FORTUNY, C. Le catalogage informatisé appliqué au livre ancien dans le système SIBIL. In : A fonds anciens techniques modernes. Les bibliothèques face à leur patrimoine. Congrès du CEBRAL, 7 - 8 juin 1986. Toulouse, 1986, pp. 33 - 35.

* GARRETA, J. - C. Avatars d'une bibliothèque nationale : la TGB. In : Nouvelles du livre ancien, n° 59, juillet 1989, pp. 1-2.

* GASKELL, Philip. Principes et problèmes du catalogage des livres anciens dans les bibliothèques. In : Les fonds anciens des bibliothèques françaises. Journées d'études, Villeurbanne, 13, 14, 15 novembre 1975. Villeurbanne : ENSB, 1976, pp. 207 - 211.

* GIRARD, Alain. Le plan d'informatisation des bibliothèques de la Ville de Caen et les fonds spéciaux. In : Le patrimoine des bibliothèques du 21 ème siècle. Actes de la 3 ème Rencontre des Médiathèques Publiques de Niort, 16 - 17 novembre 1989. Poitier : ABCD, 1990, pp. 85 - 104.

* LUPOVICI, C. La conversion rétrospective des catalogues. In : Bull. Bibl. France, t. 36, n° 1, 1991, pp. 25 - 31.

* MORIN, Marie-Renée. Expérience de catalogage d'un fonds ancien à la Bibliothèque municipale de Toulouse. In : Les fonds anciens des bibliothèques françaises. Journées d'études, Villeurbanne, 13, 14, 15 novembre 1975. Villeurbanne : ENSB, 1976, pp. 67 - 76.

* VEYRIN-FORRER, Jeanne. Quelques réflexions sur les catalogues. In : Les fonds anciens des bibliothèques françaises. Journées d'étude, Villeurbanne, 13, 14, 15 novembre 1975. Villeurbanne : ENSB, 1976, pp. 187 - 193.

* ZUBER, Roger. Tradition et progrès dans la consultation des fonds anciens. In : Les fonds anciens des bibliothèques françaises. Journées d'étude, Villeurbanne, 13, 14, 15 novembre 1975. Villeurbanne : ENSB, 1976, pp. 169 - 176.

IV) Mise en valeur, communication, aspect patrimonial.

* BARYLA, C. Vidéodisque et bibliothèques. In : A fonds anciens techniques modernes. les bibliothèques face à leur patrimoine. Congrès du CEBRAL, 7 - 8 juin 1986. Toulouse, 1986, pp. 52 - 67.

* (Exposition. Metz. 1989). Metz enluminée. Autour de la Bible de Charles le Chauve. Metz : éd. Serpenoise, 1989. 25 cm, 187 p., ill. en noir et en coul.

* (Exposition. Verdun. 1990). Trésors d'un millénaire : dix siècles d'art et d'histoire autour de la cathédrale de Verdun. Verdun : A.C.C.V., 1990. 27 cm, 158 p., ill. en noir et en coul., couv. ill. en coul.

* (Exposition. Pierrefonds. 1991). La plume et le plomb : trésors des bibliothèques de Picardie. Amiens : Picasco, 1991. 27 cm, 172 p., ill. en noir et en coul., couv. ill. en coul.

* NERIS, Alain. Le vidéodisque, mémoire d'images en Poitou-Charentes. In : Le patrimoine des bibliothèques du 21 ème siècle. Actes de la 3 ème Rencontre des Médiathèques Publiques de Niort, 16 - 17 novembre 1989. Poitiers : ABCD, 1990, pp. 111 -126.

* REGNER, F. et ODDOS, J. - P. La bibliothèque de François JURET : 1553 - 1626. Troyes : Bibliothèque municipale, 1986.

* WEYMULLER, Anne. Publication de catalogues de fonds particuliers pour la promotion du patrimoine régional. In : Actes. Journées patrimoniales, Arc-et-Senans, 15 - 16 octobre 1987. Reims : L'Atelier graphique, 1987, pp. 109 - 110.

ANNEXE 1 :

Liste des instruments de travail utilisés lors de la confection du catalogue (Série IV).

1) Références bibliographiques

* VEDRINE, Mireille. 200 références pour le livre ancien : du manuscrit à 1900. 2 ème édition revue et augmentée. Villeurbanne : ENSB, 1990.

2) Normes de catalogage

* Norme AFNOR NF Z 44 061 : documentation, catalogage : forme et structure des vedettes noms de personnes, des vedettes-titres, des rubriques de classement et des titres forgés. Paris : AFNOR, 1986.

3) Identifications des ouvrages

a) Catalogues de bibliothèques

* BIBLIOTHEQUE NATIONALE (France). Catalogue général des livres imprimés : auteurs. Paris : imprimerie nationale, 1897 - 1981. 231 vol. Suppl. 1960 - 1969, 23 vol.

Supplément sur microfiches pour la période 1897 - 1959

* BIBLIOTHEQUE NATIONALE (France). Catalogue général des livres imprimés : anonymes XVI - XVIII ème siècle. Paris : Bibliothèque Nationale, 1991. 16 microfiches 105 x 150 mm.

* BIBLIOTHEQUE NATIONALE (France). Catalogue méthodique de l'histoire de France. Paris : Didot, 1855 - 1935. Réimpr. Paris : B. N., 1968 - 1969 . 16 vol.

b) Répertoires bibliographiques

* Verzeichniss der im Deutschen Sprachbereich erschienenen Drucke des XVI. Jahrhunderts (VD 16). Stuttgart : Hiersemann, 1983 - 1992. 18 vol. parus

* Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au 16 ème siècle. Baden-Baden : V. Koerner, 1968 - 1980. 30 fasc.

* Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au 17 ème siècle. Baden-Baden : V. Koerner, 1978 -. 16 fasc.parus.

* Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au 18 ème siècle. Baden-Baden : V. Koerner, 1988. 3 fasc. parus.

* RITTER, Fr. Répertoire bibliographique des livres imprimés en Alsace au 16 ème siècle de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. Strasbourg : Heitz, 1981 - 1986. 3 vol.

* BENZING, Joseph et MULLER, Jean. Bibliographie strasbourgeoise : bibliographie des ouvrages imprimés à Strasbourg au 16 ème siècle. Baden-Baden : V. Koerner, 1981 - 1986. 3 vol.

* BAUDRIER, Henri. Bibliographie lyonnaise. Lyon : A. Brun ; Paris : A. Picard, 1895 - 1921. 12 vol. Réimpr. Paris : F. de Nobele, 1965

* CIORANESCU, Alexandre. Bibliographie de la littérature française... Paris : Klincksieck, puis CNRS, 1959 - 1969.

* CONLON, Pierre. Le siècle des Lumières. Genève : Droz, 1983. 7 vol. parus.

4) Identification des auteurs

* QUERARD, Joseph-Marie. Les supercheres littéraires dévoilées. Paris : Daffis, 1869 - 1870. Réimpr. Maisonneuve et Larose, 1964.

* BARBIER, Antoine-Alexandre. Dictionnaire des ouvrages anonymes. Paris : Daffis, 1872 - 1879. Réimpr. Maisonneuve et Larose, 1964.

* SOMMERVOGEL, Carlos. Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes publiés par des religieux de la Compagnie de Jésus. Amsterdam : Israël, 1966.

5) Idenfication des lieux

* DESCHAMPS, Pierre. Dictionnaire de géographie ancienne et moderne à l'usage du libraire et de l'amateur de livres. Paris : Dorbon-aîné, 1870. Réimpr. Paris : Maisonneuve et Larose, 1964.

* GRAESSE, Johann Georg Theodor. Orbis latinus oder Verzeichnis der lateinischen Benennungen der bekanntesten Städte, etc. Dresde : Schönfeld, 1861.

* BONDEELLE - SOUCHIER, Anne. Bibliothèques cisterciennes dans la France médiévale. Répertoire des abbayes d'hommes. Paris : éd. du CNRS, 1991.

6) Ex-Libris, marques

* MOEDER, Marcel. Les ex-libris alsaciens des origines à 1890. Strasbourg : Kahn, 1931.

* HEITZ, Paul. Basler Büchermarken, bis zum Anfang des 17. Jahrhunderts. Strasbourg : Heitz, 1895.

* HEITZ, Paul. Elsaessische Büchermarken bis Anfang des 18. Jahrhunderts. Strasbourg : Heitz, 1892.

7) Identifications particulières

* CARTIER, Alfred. Bibliographie des éditions de De Tournes, imprimeurs lyonnais. Genève : Slatkine reprints, 1970.

* WEALE, W. et BOHATTA, H. Bibliographia liturgica. Catalogus Missalium ritus latini ab anno 1474 impressorum. Réimpr. Stuttgart : Hiersemann, 1990.

* AMIET, Robert. Missels et bréviaires imprimés (supplément aux catalogues de Weale et Bohatta). Propres des saints (édition princeps). Paris : CNRS, 1990.

* BOHATTA, Hanns. Bibliographie der Breviere, 1501 - 1850. Leipzig : Hiersemann, 1937.

Annexe II

Service : 33

VILLE DE COLMAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 mai 1988

Nombre de conseillers présents	:
absents	:
excusés	:

RAPPORT DU MAIRE

N° III - 980

CREATION D'UN "CENTRE RHENAN DU MANUSCRIT

ET DU LIVRE ANCIEN" -

TRANSFORMATION DE L'ECOLE DU MUSEE

Rapporteur :

Le riche patrimoine ancien (manuscrits, livres imprimés, estampes, monnaies, etc.) conservé par la Bibliothèque municipale, peut faire l'objet d'une mise en valeur et d'une exploitation nouvelles, qui consisteraient à le mettre davantage à la disposition du grand public et des touristes et du monde scientifique.

Il s'agirait de créer un "Centre Rhénan du manuscrit et du livre ancien", installé dans une partie des locaux de l'actuelle bibliothèque, à savoir les salles suivantes, disposées autour du cloître des Dominicains :

salle des périodiques (95 m2)
salle de prêt des adultes (180 m2)
discothèque (110 m2).

On pourrait ainsi, organiser trois unités d'exposition, dans lesquelles, autour d'un scriptorium médiéval, d'un atelier d'imprimerie et d'un cabinet d'érudit reconstitués, ainsi que d'un atelier de reliure traditionnelle, seraient présentés des manuscrits du 8ème au 19ème siècle, des incunables et d'autres livres anciens, des reliures du 14ème au 20ème siècle, avec les documents explicatifs d'accompagnement.

Le hall d'entrée, devant faire fonction de local d'accueil et de vente de la billetterie, devrait subir une assez importante transformation.

Le cloître proprement dit et les peintures murales qu'il abrite devraient être restaurés et un "jardinet gothique" pourrait être reconstitué dans la cour intérieure.

Au premier étage seraient installés :

- le "service éducatif" du Musée,
- une bibliothèque d'étude et d'érudition portant notamment sur les documents anciens, régionaux, iconographiques et numismatiques.

Les services installés dans l'actuelle bibliothèque et chargés de la lecture publique seraient accueillis, après d'indispensables transformations, par l'Ecole du Musée, libérée de son usage scolaire à la rentrée de 1989.

Seraient ainsi installés, sur quatre niveaux et environ 1.500 m² :

- des services internes : magasin à livres, atelier de reliure, salles de traitement des documents, bureaux ;
- des locaux d'animation et d'activités diverses, destinés aussi bien aux adultes qu'aux jeunes ;
- une grande salle de travail et de lecture sur place ;
- une grande salle de prêt à domicile pour les enfants ;
- une grande salle de prêt à domicile pour les adultes.

L'informatisation du traitement des ouvrages et du prêt à domicile, ainsi que la modernisation d'une bonne partie du mobilier pourraient être envisagés à cette occasion.

L'administration et la bibliothèque du Musée d'Unterlinden trouveraient également leur place dans un demi-étage de ce bâtiment.

La discothèque de prêt serait installée dans l'actuelle bibliothèque des jeunes, dont la surface permettrait la création d'une grande unité documentaire musicale (livres, partitions, disques, disques compacts, cassettes).

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la 3ème Commission

Après avoir délibéré,

APPROUVE

le principe de réaliser un "Centre Rhénan du Livre manuscrit et imprimé" dans une partie de l'actuelle Bibliothèque, disposée autour du cloître des Dominicains.

PROPOSE

le transformer l'Ecole du Musée, libérée de son usage scolaire à la rentrée 1989, pour accueillir les services de la Bibliothèque municipale, touchée par l'aménagement proposé ci-dessus, ainsi que les services administratifs et la bibliothèque du Musée d'Unterlinden.

CHARGE

les services techniques de la réalisation de l'avant-projet de l'opération.

DECIDE

qu'en cas d'accord sur le projet, cette opération fera l'objet d'une programmation pluriannuelle.

Helding, Michael

(BN)

IV - 8445

C = 16560

VD 16: H 1616

DE SANCTISSIMO AC PRAESTANTISSIMO

Missæ Sacrificio

CONCIONES XV. IN COMITIIS AVGVSTANIS ANNO M. D. XLVIII. HABITAE, PER REVERENDVM IN CHRISTO PATREM AC D. D. MICHAELEM EPISCOPVM SIDONIEN. ET SVFRAGANEVM MOGVNTINE. nunc demum ex Germanico idiomate redditæ Latine per F. Laurentium Surium, Carthusiæ Coloniensis ex professo monachum.

Accessit eiusdem Concio de sacrosancta Eucharistia, habita Augustæ ipso die Dominicæ Cœnæ, Anno 1548.

Cum Indice gemino, Argumentorum videlicet in singulas Conciones, Rerumq; & Verborum promiscuè in vniuersas.

*In sum Michaeli Roman Consuli offere
Nunc vero p[ro]f[er]re Petrus Albi Gacel. ibidem Anno 1684.*

IESVS CHRISTVS PROPICIATIO EST PRO PECCATIS NOSTRIS: NON PRO NOSTRIS AVTEM TANTVM, SED ET TOTIVS MVNDI.

F. Laurentii Surii, Carthusiensis Monachi

Coloniæ ex officina Ioannis Quentel, Anno M. D. XLIX.

Cum Gratia & Priuilegio Cæsareæ Maiest. per Imperium, Brabantiam, cæterasq; eius hæreditarias Ditiones, AD SEXENNIVM.

Surius (Lorenz Surz, dit Laurentius). Trad.

Annexe III

Un exemple de notice selon le principe de la photocopie de la p. de t. complétée.